



CONSEIL DÉPARTEMENTAL TERRITOIRE DE BELFORT

jeudi 28 septembre 2023

Le Conseil départemental du Territoire de Belfort, dont ces membres ont été dûment convoqués individuellement par écrit le vendredi 15 septembre 2023, s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023 à 09h06 à L'HOTEL DU DÉPARTEMENT, Salle du Conseil, 6 place de la Révolution française 90020 Belfort cedex, à Belfort, sous la présidence de M. Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux en exercice : 18

Quorum : 9+1

Membres du Conseil départemental :

Florian BOUQUET - Président
Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente
Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président
Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente
Pierre CARLES - 4ème Vice-président
Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente

Marie-France CEFIS - Conseillère départementale
Sébastien VIVOT - Conseiller départemental
Maryline MORALLET - Conseillère départementale
Ian BOUCARD - Conseiller départemental
Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale
Cédric PERRIN - Conseiller départemental
Samia JABER - Conseillère départementale
Bastien FAUDOT - Conseiller départemental
Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale
Emmanuel FORMET - Conseiller départemental
Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale
Christian RAYOT - Conseiller départemental

Secrétaire de séance : Mme Loubna KETFI-CHARIF

ORDRE DU JOUR

Rapporteur :

Moyens

01	Nomination du secrétaire de séance	M. Florian BOUQUET
02	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 29 juin 2023	M. Florian BOUQUET
03	Versement d'une aide exceptionnelle à l'association de solidarité internationale ACTED d'un montant de 10 000 euros en faveur des victimes du séisme au Maroc	M. Florian BOUQUET
04	Suivi des recommandations émises à la collectivité par la Chambre régionale des comptes (CRC) Bourgogne Franche Comté dans son rapport d'observations définitives portant sur les années 2019 et suivantes	M. Florian BOUQUET
05	Modification du tableau des emplois	M. Florian BOUQUET

Culture, sport et vie associative

06	Réhabilitation des bâtiments A et D du parc technologique à Belfort pour y installer la maison de la parentalité et de l'adoption, la médiathèque départementale et l'espace multimédia Gantner : lancement du concours de maîtrise d'œuvre	M. Florian BOUQUET
----	---	--------------------

Aménagement, développement et partenariats territoriaux

07	Adhésion à la Charte de partenariat 2023-2026 du Grand Site de France en projet du Massif du Ballon d'Alsace	Mme Maryline MORALLET
08	Adhésion du Département des Vosges au SMIBA	M. Pierre CARLES
09	Convention financière relative au Grand Site de France en projet du Massif du Ballon d'Alsace	Mme Maryline MORALLET

Environnement

10	Rapport annuel de développement durable	M. Didier VALLVERDU
11	Conventions de partenariat avec la Fédération Départementale de pêche du Territoire de Belfort	M. Didier VALLVERDU
12	Avenant à la convention d'exploitation des bassins écreteurs de crue de la Savoureuse et la Rosemontoise	M. Didier VALLVERDU
13	Convention de partenariat entre le Département du Territoire de Belfort et l'Association Nationale de Gestion des Etalons Comtois (ANGEC)	M. Florian BOUQUET

Education et vie scolaire

14	Convention de gestion de la demi-pension du collège Saint-Exupéry de Beaucourt entre le Département du Territoire de Belfort, la Commune de Beaucourt et le collège Saint-Exupéry de Beaucourt	Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH
15	Avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du gymnase de Rougemont-le-Château et avenant n°1 à la convention attributive de subvention	Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

Enfance et famille

16	Convention relative à la mise en place et au fonctionnement d'une Unité d'Accueil Pédiatrique d'Enfants en Danger (UAPED) au sein de l'Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC) 2023-2028	Mme Marie-France CEFIS
17	Convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humain dans les collèges	Mme Marie-France CEFIS

Insertion sociale et professionnelle

- 18 Avis sur le Projet Régional de Santé (PRS) de Bourgogne Franche-Comté 2018-2028 dans sa version révisée à mi-parcours en 2023 *M. Florian BOUQUET*
- 19 Information sur les actions du Département en faveur des majeurs victimes/vulnérables *Mme Marie-France CEFIS*

Personnes âgées et Personnes handicapées

- 20 Candidature du Département à l'appel à manifestation d'intérêt de soutien à la CNSA 2023-2026 *Mme Marie-Hélène IVOL*
- 21 Détermination du taux directeur 2024 pour la tarification des établissements pour personnes âgées, personnes handicapées et sièges sociaux *Mme Marie-Hélène IVOL*

Motions, questions écrites et questions orales

- 22 Motion relative au devoir d'alerte sur la saturation des dispositifs de protection de l'enfance du Département du Territoire de Belfort. *M. Florian BOUQUET*

Motions, questions orales et questions écrites

(conformément aux articles 9, 10 et 13 du règlement intérieur du Conseil départemental délibéré et voté le 23 septembre 2021)

CD-23-09-28_01 - Nomination du secrétaire de séance

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Bien, la séance est ouverte, bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie déjà de vous êtes rendus disponibles pour cette séance plénière du Conseil Départemental. On me fait savoir qu'il y a une motion qui a été déposée par les élus départementaux avec qui on s'est concerté. Et l'on m'a informé aussi qu'il y avait une question orale, si ma mémoire est bonne, c'est ça.

Bastien FAUDOT : *Hors micro, inaudible.*

Florian BOUQUET : Bon, alors j'invite Madame IVOL à faire le tour de l'ensemble des élus de cette assemblée. Je vais procéder, Mesdames et Messieurs, à l'appel.

Il est procédé à l'appel des présents.

Florian BOUQUET : Le quorum étant atteint, je vous propose d'emblée de désigner le secrétaire de séance, c'est Loubna KETFI-CHARIF la secrétaire de séance dans l'ordre qui avait été défini en début de mandat. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Elle est désignée secrétaire de séance et je l'en remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

Absent(e)s :

M. Ian BOUCARD

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD-23-09-28_02 - Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental

du 29 juin 2023

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit de l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Départemental qui s'est tenu le 29 juin dernier. Est-ce que cela amène des remarques par rapport à sa rédaction ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport du dernier Conseil Départemental est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

Absent(e)s :

M. Ian BOUCARD

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD-23-09-28_03 - Versement d'une aide exceptionnelle à l'association de solidarité internationale ACTED d'un montant de 10 000 euros en faveur des victimes du séisme au Maroc

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, c'est le point numéro trois, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 euros en solidarité avec le Maroc via l'association, c'est même une ONG, qui s'appelle ACTED qui s'est mobilisée dès le 9 septembre pour préparer une réponse d'urgence et ciblée sur la distribution de l'eau potable au Maroc et la distribution de biens de première nécessité. C'est une ONG qui est bien connue aussi de l'Assemblée des départements de France et chaque département a donc été invité à participer. Je ne réponds pas aux polémiques politiciennes, simplement il s'agit aussi d'apporter le concours de notre département et de tous les départements de France pour permettre aussi de répondre à des problématiques humanitaires et surtout humaines, voilà. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Loubna KETFI-CHARIF : Par contre, excuse-moi, je pense qu'il serait bien également de regarder s'il est aussi possible de donner quelque chose à la Libye au vu du nombre de morts également.

Florian BOUQUET : C'est un point qui sera étudié pour la prochaine séance, je te remercie d'avoir attiré mon attention sur la question.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

Absent(e)s :

M. Ian BOUCARD

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD-23-09-28_04 - Suivi des recommandations émises à la collectivité par la Chambre régionale des comptes (CRC) Bourgogne Franche Comté dans son rapport d'observations définitives portant sur les années 2019 et suivantes

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Point numéro quatre, il s'agit du suivi des recommandations émises par la Chambre régionale des comptes. Vous savez qu'elle avait inspecté, entre novembre 2020 et juin 2022, les cinq dernières années d'exercice budgétaire du Conseil Départemental et évalué aussi ses politiques. Et le code général prévoit qu'on rende compte des avancées qui ont été faites sur les différentes recommandations formulées.

La première portait sur : analyser, en lien avec les EPCI et les services de l'État, l'opportunité de déployer un service mutualisé d'assistance technique aux communes dans les domaines de l'assistance à maîtrise d'ouvrage au projet de constructions et d'aménagements, de l'ingénierie financière ou technique. Donc là, le Conseil Départemental a répondu en partie au dispositif de conseil aux communes à travers le service SVP qui est largement apprécié à la fois par les élus municipaux, mais aussi par l'ensemble des personnels de mairie. Et je sais qu'autour de la table, ce service a été particulièrement apprécié puisque j'ai reçu des messages et je voudrais encore remercier.

Ensuite, on intervient à travers la création d'une société publique locale, une SPL Belfort Aménagement, qui est là pour intervenir aux côtés du Grand Belfort sur la problématique logement avec la nécessité d'intervenir et d'opérer sur de la remise en état de logements et de préparer aussi de l'inclusion sociale par l'habitat, que ce soit sur le champ du handicap ou de la dépendance.

Enfin, la deuxième recommandation qui avait été formulée par la Chambre régionale des comptes portait sur la définition d'une stratégie départementale d'accompagnement du bloc communal dans le champ de la culture ou du sport. C'est aussi ce que l'on fait en accompagnant les communes à produire des terrains synthétiques par exemple, ou bien encore en proposant l'ingénierie du Conseil Départemental, que ce soit sur de la rénovation de gymnases ou bien encore la création de terrains synthétiques.

Voilà, sur ces deux recommandations de la Chambre régionale des comptes, les avancées au cours des années 2022 et 2023 qui ont été engagées. Et il vous est demandé de prendre acte des actions mises en œuvre par le Conseil Départemental en réponse aux recommandations de la CRC. Y a-t-il des questions ? Je vous demande de prendre acte des réponses apportées aux préconisations de la CRC. Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

Absent(e)s :

M. Ian BOUCARD

PREND ACTE**CD-23-09-28_05 - Modification du tableau des emplois**

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Point numéro cinq, c'est lié au fonctionnement de notre collectivité, c'est une modification du tableau des emplois. Il est là pour tenir compte des évolutions de grade de cinq agents de notre collectivité pour les mettre en cohérence avec les emplois occupés. Donc il y a eu la réussite à un concours professionnel, il y a également eu un refus de promotion interne. Et donc de transformer les grades de trois emplois pour les mettre en cohérence avec les nouveaux grades des agents.

En détail, il vous est proposé de créer un poste d'administrateur réseau système, c'est un emploi permanent d'ingénieur à temps complet de catégorie A et donc, par voie de conséquence, la suppression d'un emploi de technicien principal de deuxième classe. C'est sur la Direction des Services informatiques.

À la Direction du Budget, il vous est proposé de créer un emploi permanent de rédacteur à temps complet catégorie B et la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de première classe de catégorie C.

Sur la Direction des Routes, il vous est proposé le recrutement d'un agent d'exploitation des routes, c'est un poste d'adjoint technique à temps complet catégorie C, et la suppression de l'emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet catégorie C.

Je poursuis avec la réussite au concours pour deux agents, donc c'est la création de deux emplois permanents d'agent de maîtrise à temps complet, avec la suppression de deux adjoints techniques à temps complet de catégorie C.

Et ensuite, l'agent qui a refusé sa promotion en interne, s'est vu proposer un emploi permanent d'adjoint technique principal première classe à temps complet bien sûr, et la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet catégorie C.

Et à la Directions des Archives départementales, il vous est proposé de créer un emploi permanent d'assistant de conservation catégorie B, et la suppression d'un emploi de rédacteur principal première classe à temps complet.

Enfin, à la Direction de l'Enfance, il vous est proposé la création d'un emploi permanent de moniteur éducateur hospitalier et la suppression de l'emploi d'assistant socioéducatif hospitalier à temps complet catégorie A.

Voilà les modifications qui sont intervenues récemment sur le tableau des emplois. Y a-t-il des questions ? Sinon, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

Absent(e)s :

M. Ian BOUCARD

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

11 voix pour,

6 abstentions : Samia JABER pouvoir donné à M. Bastien FAUDOT, Bastien FAUDOT, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT

CD-23-09-28_06 - Réhabilitation des bâtiments A et D du parc technologique à Belfort pour y installer la maison de la parentalité et de l'adoption, la médiathèque départementale et l'espace multimédia Gantner : lancement du concours de maîtrise d'œuvre

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, c'est le point numéro six dans le chapitre Culture, sport et vie associative. Il s'agit de la réhabilitation des bâtiments A et D du parc technologique à Belfort pour y installer la maison de la parentalité et de l'adoption, la médiathèque départementale et l'espace multimédia Gantner. Il s'agit de lancer un concours de maîtrise d'œuvre, un concours d'architecte donc, pour mener la réflexion sur ces deux bâtiments. Vous savez que dans le projet Cap 2028 que développe le Conseil Départemental, il y a une volonté de créer la maison de la parentalité, de l'enfance, de la famille et de l'adoption, j'y tiens, et aussi de déplacer la médiathèque départementale.

Enfin, on y voit aussi l'opportunité, par une réflexion globale sur ces deux bâtiments A et D, de pouvoir installer dans une continuité l'espace multimédia Gantner pour plusieurs raisons. Déjà pour lutter contre l'isolement des agents à Bourogne, mais aussi pour permettre d'offrir de la visibilité à la structure puisque son rayonnement, au niveau de Belfort, serait renforcé avec une plus grande visibilité à la fois des expositions, mais aussi des actions culturelles. Vous savez que l'on travaille aussi avec nos partenaires suisses dans le cadre des fonds INTERREG et que les Suisses sont très demandeurs de pouvoir venir jusqu'en gare de Belfort pour à la fois l'accès à la culture, mais aussi pour développer nos liens entre le Jura

suisse et le département du Territoire de Belfort. Justement, un colloque sur la manière d'améliorer les déplacements, les mobilités entre la Suisse et le Territoire de Belfort, aura lieu le 20 octobre prochain en mairie de Belfort, et c'est vrai que les Suisses manifestent un très grand intérêt à la fois sur les mobilités, mais aussi sur l'aspect culturel, comme on le fait avec Conte et Compagnies, ou encore l'espace multimédia Gantner.

Donc, une vraie réflexion qui a son sens et je ne voudrais pas que l'on se prive de cette chance de pouvoir réfléchir sur la possibilité d'installer aussi l'espace multimédia Gantner de Bourogne à proximité de la médiathèque départementale, ce serait l'opportunité de pouvoir créer des synergies entre les deux structures. Mais aussi de partager des espaces qui pourraient être communs entre ces deux structures, je pense notamment à la résidence d'artistes par exemple, qui pourrait éventuellement être imaginée à proximité, car l'offre hôtelière à proximité de Bourogne est réduite, mais il pourrait aussi avoir une résidence d'artistes à cet endroit.

Donc c'est pour mener cette réflexion que le concours d'architecte englobe à la fois maison de la parentalité qui est la priorité numéro une, la médiathèque départementale en deux, et pourquoi pas, c'est pour cela que cette étude est lancée, étudier possibilité d'installer à l'avenir, donc à moyen ou long termes, l'espace multimédia Gantner. Voilà le contenu du rapport qui vous est proposé. C'est un chantier de très grande envergure, vous voyez les deux bâtiments qui apparaissent à l'écran sont deux bâtiments imposants de la rue des Entrepreneurs du parc technologique. D'ailleurs, je pense qu'il faut aussi que l'on réfléchisse à la dénomination de cette zone parce que « parc technologique » ne porte plus du tout, le nom n'est plus du tout adapté à l'environnement de cette zone et aux activités qui s'y déroulent. Mais, il faut mener cette réflexion, ce sont des bâtiments militaires qui ont un intérêt sur le plan architectural. Il y a également l'emplacement qui est d'un grand intérêt par sa proximité avec le centre-ville et les artères passantes de circulation, les arrêts de bus. Je rappelle que sur le site, on a aussi l'espace Simone Veil pour la protection maternelle et infantile, et de nombreuses activités qui s'y déroulent. Donc, il y a toute une logique à rassembler nos activités à cet emplacement, c'est stratégique et donc, il faut mener ces études d'architecte pour intégrer au mieux les différents services du Conseil Départemental et de faire en sorte qu'ils s'intègrent au mieux dans le paysage belfortain à proximité de l'Hôtel du Département. La parole circule. Monsieur FAUDOT.

Bastien FAUDOT : Oui, Monsieur le Président. Sur ce rapport, il y a trois projets, vous l'avez rappelé. Sur le projet de la maison de la parentalité et de la médiathèque départementale qui a d'ailleurs été présentée dans la programmation pluriannuelle d'investissement, lors des réunions préparatoires au budget nous avons déjà fait part du fait que nous étions favorables à cet investissement et à sa localisation. Donc, nous avons toutes les raisons d'être satisfaits de la proposition qui est faite.

En revanche, nous souhaitons un traitement différencié, donc y compris à travers une disjonction du vote sur les trois projets, puisque celle-là est de droit, je le rappelle. Parce que concernant le troisième projet, c'est-à-dire le déménagement de l'espace Gantner à Belfort, nous y voyons plusieurs difficultés. La première, Monsieur le Président, c'est que le premier argument que vous avez avancé qui consiste à dire que l'isolement des personnels à Bourogne pourrait être un moteur et un argument pour déménager l'équipement, il y a d'autres agents du Département qui doivent souffrir d'isolement. Je pense à ceux qui travaillent au Ballon d'Alsace, vous ne proposez pas pour autant de ramener la station de ski à Belfort. Comment ?

Florian BOUQUET : Les agents au Ballon d'Alsace, ce sont des employés du SMIBA, mais c'est le syndicat mixte, ce ne sont pas des agents du Département.

Bastien FAUDOT : Bien entendu, Monsieur le Président. Mais comme vous le savez, enfin j'espère que vous le savez, le Département participe de façon très engagée au fonctionnement du SMIBA et il y a d'autres agents qui sont dans des espaces isolés, ça ne peut pas être un motif. D'autant que je crois savoir qu'à l'origine, la création de cet espace multimédia Gantner, créé par le Département, avait précisément pour vocation d'assurer la cohésion territoriale, d'assurer la présence de services publics, y compris culturels,

dans les espaces ruraux. Et je ne pense pas qu'il soit heureux, départemental, qu'on ait pour projet de recentrer des équipements précisément à assurer aussi l'attractivité des territoires ruraux. S'il y a des difficultés parce qu'on le sait, l'espace Gantner n'est pas harcelé de visiteurs toute l'année bien entendu, on sait que le fait qu'il soit installé à la campagne pose des difficultés en matière d'attractivité, mais on ne va pas régler ce problème-là en mettant tous les services à la ville. Je pense que c'est un mauvais message que l'on envoie pour les populations de notre département, je rappelle quand même que plus de la moitié vit en dehors du pôle urbain de Belfort et je pense que ce n'est pas du tout dans notre rôle d'aller dans ce sens-là. Je crois que cet investissement, on ferait mieux de le consacrer le cas échéant pour densifier l'offre de l'espace Gantner, assurer des transports publics pour en assurer le succès. Et de ce point de vue, nous ne pouvons pas approuver ce projet-là.

Donc, nous demandons sur le vote de ce rapport, une disjonction du vote entre d'une part la médiathèque départementale et la maison de la parentalité, et d'autre part le déménagement de l'espace Gantner parce que nous nous prononcerons de façon défavorable sur le déménagement de l'espace Gantner. Je vous remercie.

Florian BOUQUET : De toute façon, c'est une réflexion qui est menée, rien n'est ficelé. Simplement, c'est vrai que vous l'avez vu, il y a deux bâtiments qui sont de taille importante et extrêmement bien placés. Je voudrais aussi qu'on ne prive pas d'une chance d'étudier cette possibilité. Sur les deux premiers équipements, je crois qu'on est tous à l'unisson et c'est tant mieux, sur le troisième, c'est vrai qu'on n'en est qu'à la genèse, mais l'emplacement mérite d'être réfléchi pour l'intérêt de la structure. Je rappelle qu'il est important de pouvoir rapprocher aussi la médiathèque départementale avec la médiathèque Gantner, la volonté d'offrir aussi un équipement neuf, fonctionnel, adapté. Je vous rappelle aussi qu'à Gantner, les activités se passent sur deux niveaux, l'accessibilité n'est pas forcément optimale, quand je parle d'accessibilité, c'est aussi l'accès à Bourogne, vous l'avez rappelé, ce n'est pas non plus le *rush* aux heures d'ouverture, c'est aussi offrir un emplacement qui est beaucoup plus fréquenté. Je sais que vous êtes un expert des mobilités, mais je ne peux pas créer une ligne de bus pour desservir l'espace multimédia Gantner, il n'y a pas de gare à Bourogne, c'est plutôt Morvillars.

Après, il faut aussi réfléchir pour relancer la dynamique de fréquentation, il faut aussi réfléchir à une stratégie de communication à partager avec les Suisses dans le cadre de projets culturels. Il y a l'accessibilité, je l'ai dit, et la visibilité. Je crois qu'il nous faut aussi des espaces d'exposition mieux pensés, plus adaptés aussi pour proposer des expositions, une valorisation des œuvres, mais aussi de la culture. Je crois qu'il y a la possibilité de mener une réflexion pour avoir des espaces ouverts, des espaces pouvant s'adapter aussi aux artistes, pouvoir aussi réfléchir à l'installation d'une résidence d'artistes pour les besoins des œuvres et les activités de l'espace multimédia. Moi, je n'y vois pas spécialement de côté négatif, mais la suggestion qui a été formulée par les services a recueilli aussi mon intérêt, donc je ne voudrais pas qu'on se prive, dans le cadre de ce concours d'architecte, d'une chance de mener la réflexion de manière beaucoup plus globale, beaucoup plus large.

Mais je comprends ce que vous formulez, si juridiquement il y a possibilité de scinder ce même rapport en trois projets, moi, je laisse ça avec les trois aspects. De manière globale avec les bâtiments A et D, Aurélie, sur ce point à l'ordre du jour. Et je vais soumettre aux voix donc pour la réflexion sur chacun de ces trois projets. Oui, Madame MOUGIN, excusez-moi, je ne vous avais pas vue.

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. Je dois dire, pour mon propre sentiment, que je suis un peu surprise de la méthode, c'est-à-dire qu'on voit apparaître ce projet de déménagement au fil d'un rapport où, si l'on n'est pas attentif, on ne le voit pas. Je n'ignore pas que l'espace Gantner rencontre un certain nombre de soucis, je pense que ce qui aurait été préférable, c'est que l'on ait une vraie discussion, un vrai rapport sur le sujet qui fasse apparaître un bilan des activités de l'espace Gantner. J'entends vos arguments aujourd'hui, les soucis matériels, les soucis de fréquentation, etc., ça aurait mérité, je pense, un débat, un rapport spécifique sur l'espace Gantner, plutôt que de le voir apparaître dans le cadre d'un concours d'architecture, voilà, c'est tout ce que je voulais dire. J'entends certains arguments, mais je

m'associe évidemment pleinement à la demande d'un vote disjoint et je soulignerais qu'on en rediscute à une autre occasion.

Florian BOUQUET : Il y aura d'autres discussions déjà parce qu'on va les disjointre, donc sur les deux premiers on est d'accord, sur le concours d'architecte, etc. Puis après, quand vous aurez connaissance de ce que proposent les architectes, bien sûr on consultera les quatre agents qui travaillent à l'espace multimédia Gantner, on en parlera également, et puis après on envisagera la suite à donner. Après, il faut bien aussi avoir une vision, on s'est inscrit dans Cap 2028, donc c'est vrai qu'on a d'abord fait apparaître la maison de la parentalité qui est la première priorité parce qu'on sent qu'il y a de grosses souffrances dans les familles, des phénomènes de violence, la nécessité de préserver les enfants dans des situations de séparation, etc., donc sur la maison de la parentalité on est à l'unisson et c'est tant mieux. Sur cette troisième phase de projet, on n'en est qu'aux prémices, si on ne sent pas l'opportunité, si les choses ne sont pas vécues favorablement, attendez, ce sont des projets qui sont à moyen et long terme, la troisième phase est à moyen ou long terme, je ne parle pas de très court terme. Donc là-dessus, le débat sera rouvert dès lors que sera livrées aussi des études et chacun se fera son opinion, voilà, moi je n'ai pas de... Si ça se trouve, ce ne sera même pas sur cette mandature.

Bastien FAUDOT : Monsieur le Président, je me permets vraiment dix secondes. Il y a une chose que je trouve un tout petit peu curieux dans votre raisonnement sur le sujet, c'est qu'en fait nous on vous parle d'aménagement du territoire, et de services publics et de leur répartition, c'est-à-dire des questions politiques au sens nombre du terme sur une des fonctions majeures de notre collectivité qui consiste à assurer la cohésion territoriale, l'équilibre entre le nord, le sud, et puis le pôle urbain de Belfort, enfin, il est question de ces enjeux-là. Et vous nous répondez concours d'architecture avec projet d'architecte en disant : « On verra bien le projet d'architecte ». Mais moi, même si le projet est très beau, le sujet de l'aménagement du territoire et de l'équilibre territorial n'en reste pas moins posé. Je n'ai pas de doute, je suis prêt à croire avec vous que les architectes qui vont travailler sur ce projet dans l'épure telle qu'elle est proposée, vont nous proposer des choses chatoyantes, esthétiquement intéressantes. Mais ce n'est pas une question d'esthétique, la question de la disponibilité des services publics à la culture en zone rurale, c'est une question politique et ça, on ne le règle pas par un concours d'architecte.

Florian BOUQUET : Monsieur CARLES.

Pierre CARLES : Soyons plus rationnels, moi, je ne sais pas, mais qui a déjà été visité cet espace à Bourogne ? Voilà... Je veux dire qu'il y a certainement des raisons. On peut même demander aux personnes derrière, deux, trois personnes, voilà, soyons rationnels, on ne peut pas mettre la politique dans tout, il faut essayer de faire en sorte que cet espace soit développé.

Florian BOUQUET : Sur l'action de diffuser la culture, je vous rappelle que l'on est un département qui compte 101 communes. Dans notre département, nous comptons 32 médiathèques, donc quasiment une commune sur trois est équipée, et Bourogne est équipée également de sa propre médiathèque municipale qui bénéficie aussi de l'appui de la médiathèque départementale qui vient pour alimenter le fonds. Donc déjà, on ne dépouille pas la commune de Bourogne, il y a déjà une médiathèque municipale. En matière d'équilibre du territoire sur la diffusion de la culture à travers le réseau des médiathèques, franchement les choses sont parfaitement équilibrées. Donc comptez sur moi sur l'équilibre du territoire, plus récemment une médiathèque a été ouverte à Vézelois parce qu'il est important aussi que toutes les communes, même les plus rurales, puissent bénéficier d'un support de diffusion de la lecture et de la culture. Mais l'espace multimédia Gantner travaille dans un autre registre que la médiathèque que l'on connaît dans nos 32 autres communes. Donc, c'est un équipement important qui est aussi reconnu par nos amis suisses qui ne demandent qu'à accéder au centre-ville de Belfort par le train, je tiens quand même à le dire parce qu'eux, comme nous, ont largement investi sur une ligne entre Belfort et Bienne et ils auraient à cœur aussi qu'elle rayonne et qu'elle serve.

Je vais donc répondre à la demande formulée, à savoir le vote de ce rapport pour la maison de la famille et de la parentalité. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

Absent(e)s :

M. Ian BOUCARD

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

Florian BOUQUET : Sur l'installation de la médiathèque départementale qui se trouve actuellement avenue d'Altkirch et pour laquelle on souhaite une plus grande ambition et des plus grosses zones de stockage et d'accueil sur la zone. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Bastien FAUDOT : Je ne vais pas participer au vote.

Florian BOUQUET : Oui, il est directeur de médiathèque, exact, donc Monsieur FAUDOT ne prend pas part au vote. Donc, à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour,

1 élu n'a pas pris part au vote : Bastien FAUDOT

Florian BOUQUET : Et ensuite, sur la troisième phase, je vous dis, c'est encore une hypothèse de travail, mais sur laquelle je souhaiterais que l'on travaille pour ne pas se priver de cette opportunité. Y a-t-il des oppositions ? Madame MOUGIN, Monsieur FAUDOT deux fois, Madame BELUCHE, Monsieur FORMET. Je vous remercie.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

11 voix pour,

6 voix contre : Samia JABER pouvoir donné à M. Bastien FAUDOT, Bastien FAUDOT, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT pouvoir donné à Mme Isabelle MOUGIN

CD-23-09-28_07 - Adhésion à la Charte de partenariat 2023-2026
projet du Massif du Ballon d'Alsace

Mme Maryline MORALLET

Florian BOUQUET : À présent, je vais laisser la parole à Maryline MORALLET, c'est le point numéro sept. Elle va vous présenter l'adhésion à la Charte de partenariat 2023-2026 à la dynamique Grand Site de France en projet du Massif du Ballon d'Alsace.

Maryline MORALLET : Merci, Monsieur le Président, bonjour à tous. Oui, donc il s'agit de valider l'adhésion à cette Charte. Pour rappel, depuis 2016 le Parc naturel régional des Ballons des Vosges anime l'opération du Massif du Ballon d'Alsace. Depuis septembre 2022, nous avons donc eu l'avis favorable de CSSPP (Commission supérieure des sites, perspectives et paysages) pour mettre en œuvre le programme d'actions sur la période 2021-2026, donc en vue d'obtenir cette labellisation. Donc à ce titre, à la demande du préfet du Territoire de Belfort, qui est copilote avec le Parc par rapport à cette dynamique, il a proposé que toutes les collectivités qui font partie de cette opération Grand Site s'affirment en s'engageant dans une démarche de labellisation en signant une Charte. Ça regroupe :

- Les deux régions : la région Grand Est et la région Bourgogne Franche-Comté ;
- Quatre départements : la Collectivité Européenne d'Alsace, les départements de la Haute-Saône, des Vosges et du Territoire de Belfort ;
- Six Communautés de communes : la Communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges, des Vosges du Sud, Rahin et Chérimont, des Mille Étangs, de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, et de la Vallée de Saint-Amarin ;
- Et les 21 communes, je vous fais grâce de vous les nommer.

Donc nous sommes 33 partenaires et nous souhaitons formaliser ce but d'opération Grand Site en signant cette Charte. Donc je vous propose d'approuver les termes de la Charte et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite Charte. Logiquement, la signature devrait intervenir fin octobre avec Monsieur le Préfet.

Florian BOUQUET : Très bien, merci. Des questions par rapport à la Charte Grand Site de France ? Oui, Madame BELUCHE.

Marie-Dominique BELUCHE : Je voulais mettre un petit peu les points sur les ambitions de la Charte. Le point premier, c'est la mise en valeur de la forêt remarquable, il est temps de le faire quand on voit l'état de la forêt à Masevaux, je ne sais pas si vous avez circulé à Masevaux, mais à mon avis, il n'y a pas loin de la forêt qui est malade et par terre, donc il est temps de le faire.

Le deuxième, par rapport à la découverte du patrimoine, je n'ai rien à dire.

La troisième ambition : Être un site emblématique pour le tourisme durable pour la montagne. Je trouve ça très bien, plutôt très ambitieux, soyons remarquables. On a déjà démoli toutes les friches touristiques, la nature reprendra peut-être le dessus.

La quatrième ambition : Accompagner les stations de montagne par rapport à l'adaptation au changement climatique. J'ai vu quelque part, par rapport au SMIBA, des remarques sur « on croit encore au ski », il faut quand même commencer à se dire que c'est bientôt fini. Le ski de fond peut-être, mais de là à imaginer réinvestir dans le ski de piste, je pense que là il faut quand même commencer à être réaliste.

Et puis, la dernière ambition qui est d'animer la démarche et de fédérer les acteurs, je trouve assez intéressant l'ensemble des conseils qui font gérer ce Grand Site parce qu'il y a aussi un conseil de citoyens et un conseil d'usagers et je trouve ça très bien.

Florian BOUQUET : Merci. C'est vrai que l'on a une forêt qui souffre, après année, on a une forêt qui est scolytée, qui est en grand danger. Je mesure pas à quel point il y a un enjeu environnemental et écologique à préserver la forêt et je serais partant pour qu'il y ait un grand plan forêt, mais ça, il faudrait aussi que l'État s'en préoccupe, on a une forêt qui est grandement malade. Les termes de ce label rappellent quand même à la fois la reconnaissance paysagère et l'intérêt écologique de cet espace. Ils reconnaissent également le travail qui est mené dans le respect de l'esprit des lieux, il faut quand même le rappeler, c'est extrêmement important, et puis aussi, oui, une implication très forte des différents partenaires dans ce processus de labellisation parce qu'on sait bien que la montagne d'aujourd'hui ne sera plus la montagne d'hier. Et comme vous, j'estime que la période hivernale est trop courte pour pouvoir travailler uniquement sur cette saison, c'est la raison pour laquelle on réfléchit à activités toutes saisons, à créer aussi de l'offre hôtelière et de restauration sur site, de manière à dynamiser le massif tout au long de l'année. Et si par chance, il y a un enneigement suffisant, là, c'est la cerise sur le gâteau. Le modèle économique d'un massif comme le Ballon d'Alsace doit se construire tout au long de l'année et plus seulement, comme autrefois, sur la seule période d'hiver. Après, il y a eu par le passé et par nos prédécesseurs des choix politiques qui ont été faits dans les années 2004.

Bastien FAUDOT : Que vous avez soutenu.

Florian BOUQUET : Qu'on a soutenu parce qu'il y a 20 ans, les choses étaient 20 fois mieux, 20 fois plus prometteuses. Et c'est vrai que ces investissements ayant été faits, je n'attaque personne, aujourd'hui il faut les faire vivre, voilà, il faut amortir l'outil qui a été créé. Donc effectivement, j'ai de la neige de culture qui coûte probablement la plus chère de France, mais c'est ainsi, je fais avec et je fais vivre le massif. Après... on fait, je partage vos préoccupations, Madame BELUCHE, je suis inquiet aussi pour les générations futures, que ce soit sur la forêt, comme je vous l'ai dit, que ce soit sur la gestion de l'eau qui est une véritable problématique parce qu'un territoire sans eau, c'est un territoire qui meurt. C'est un peu comme un territoire sans le très haut débit, sans autoroute, c'est un territoire qui s'isole et ce sera dramatique. Il y a des sujets qui font peur, simplement ça ne tue pas d'en parler et je crois qu'on va dans le bon sens de réfléchir dans cette labellisation Grand Site de France à dynamiser le massif tout au long de l'année, mais aussi dans le respect de l'intérêt floristique et faunistique du site.

En tout cas, je remercie Maryline MORALLET pour son implication dans toutes ces instances avec les différents partenaires des autres versants du massif. Et on va pouvoir compter aussi sur l'engagement durable du département des Vosges à nos côtés, au SMIBA, et là, ça devient extrêmement intéressant, fédérateur, rassembleur et c'est cela aussi que l'on attend de ce massif du Ballon, c'est qu'il vive et qui rassemble.

Maryline MORALLET : Si je peux me permettre, Président, en fait cette Charte, c'est bien pour prouver qu'on arrive à travailler tout en étant des départements différents, quatre départements, je crois que c'est unique au niveau des labellisations de Grand Site. Donc faire deux grandes régions et quatre départements, et ensuite les Communautés de communes et les différentes communes, donc c'est important. Mais effectivement, Madame BELUCHE, je veux vous rassurer, il y a un travail important qui est fait au niveau du Parc par rapport à la forêt et même si l'État ne suit pas vraiment, il y a déjà un travail important qui est fait par rapport à la forêt, mais également au chaume et aux différents paysages que l'on peut observer et qu'il faut préserver au niveau de notre site.

Florian BOUQUET : Je voulais aussi un petit peu profiter de la circonstance pour faire un point d'avancement de ce processus de labellisation. Vous savez qu'après le passage devant les quatre commissions départementales nature et paysage, fin 2021, le processus se poursuit. Aujourd'hui, il y a des actions qui sont menées sur différentes thématiques de manière à poursuivre cette démarche avec le Département, avec ce qu'on appelle le Conseil général de l'environnement et du développement durable qui a eu lieu en juin 2022. Ensuite, en septembre 2022, il y a eu une présentation devant la commission supérieure des sites perspectives et paysages qui a émis un avis favorable. Et là, c'est un nouveau cap qui a été franchi et donc, on entend évoluer vers l'obtention de ce label, c'est un label qui appartient à l'État, et

donc à travers cette Charte on s'engage à s'inscrire dans cette dynamique de labellisation. Les premières actions significatives verront le jour mi 2024, c'est ça ?

Maryline MORALLET : En fait, il y a différentes actions qui sont en cours sur les différents départements, que ce soit du côté de la Planche des Belles Filles, du côté des Vosges, du côté sommital du Ballon d'Alsace également par rapport à notre aménagement de sentiers. Donc il y a différents travaux qui sont en cours et on espère pouvoir les mener à bien pour 2026 puisque normalement, c'est la *deadline* pour pouvoir obtenir la labellisation, sinon on repart pour une durée de six ans.

Florian BOUQUET : Donc là, un rendez-vous à ne pas rater. Madame MOUGIN a demandé la parole.

Isabelle MOUGIN : Oui merci, Monsieur le Président. Vous venez de répondre partiellement à ma question, mais je vais tout de même la formuler pour être bien sûre d'avoir compris. Je pensais, depuis le temps qu'on parlait de la labellisation Grand Site, qu'on était plus avancé que ça, mais si j'ai bien compris, on vient d'obtenir le feu vert pour se lancer dans la démarche de labellisation. Et cette Charte, le but du jeu est de mettre en marche tous les acteurs qui, pendant une période probatoire, vont tout mettre en œuvre pour répondre aux critères de labellisation du Grand Site Ballon d'Alsace. Et au bout de cette période, on a une chance donc d'obtenir cette labellisation. Est-ce qu'on pourra l'obtenir avant 2026 ou bien est-ce que ce sera à la fin de cette période de signature de Charte ? C'est 2026 ?

Maryline MORALLET : La *deadline*, c'est 2026, on ne peut pas l'obtenir avant. En fait, nous y travaillons depuis longtemps, depuis 2016 il y a un travail qui est fait et on a déterminé les ambitions, elles ont été validées par la commission et maintenant, il faut les mettre en application. Et cette Charte, c'est pour formaliser puisqu'en fait on travaille ensemble, d'ailleurs quand on a présenté le dossier au niveau du ministère, les différents départements étaient déjà réunis. Il y avait Monsieur HIRTH pour la Communauté de communes de la Vallée de la Doller par exemple, Monsieur RIGOLLET pour les Vosges, Madame DALGUER pour la CEA, mais on y travaille déjà. En fait, cette Charte, c'est un document parce qu'en fait, on n'avait pas de document, on s'était mis d'accord pour défendre, donc on fait une Charte pour vraiment dire : on l'a tous signée, tous les partenaires sont vraiment sur la même longueur d'onde et on va y arriver. Donc c'est 2026 l'obtention, si par hasard on n'a pas pu mettre en marche toutes nos ambitions et tous nos programmes, vous les avez, on en a déjà parlé dans d'autres rapports présentés en séance, et si on n'arrive pas à obtenir cette labellisation pour une raison ou pour une autre, on doit repartir pour une présentation de nouvelles ambitions qui seront à présenter. Et on aura de nouveau un délai, à ce moment-là, de six ans pour l'obtention. En général, on a mis des ambitions qui sont réalistes et réalisables, et on fait tout pour les mettre en place, bien que l'on ait des aléas comme la sécheresse qui fait que l'on doit un peu modifier nos directions et peut-être plus accentuer par rapport à la végétation, aux forêts et aux choses comme ça.

Marie-Dominique BELUCHE : La réhabilitation du sentier d'interprétation, est-ce qu'il fait partie de la labellisation ? Celui qui existe ou la rénovation ?

Maryline MORALLET : Celui qui existe avec une amélioration ou un autre programme. On a déjà des personnes qui travaillent par rapport à ça, on a demandé des subventions au niveau d'Avenir Montagnes pour avoir un soutien et pour avoir un bureau d'études qui puisse étudier l'aménagement, donc revoir son tracé parce qu'en plus il est un peu abimé également.

Marie-Dominique BELUCHE : Je me permets d'en parler parce que j'ai participé à celui qui a duré quasiment 20 ans et qui avait été fait par un éco-interprète qui était de grande qualité. Il avait effectivement besoin d'être rénové, mais je suis quand même allée voir le nouveau parce que j'avais beaucoup travaillé sur l'ancien, et effectivement il y a quand même pas mal d'erreurs, d'approximations, d'omissions et ça donne quand même une image pas très sérieuse au Ballon d'Alsace. J'ai été interpellée de nombreuses fois, c'est pour ça que j'y suis allée, parce que j'ai travaillé comme accompagnateur en moyenne montagne, donc j'ai été interpellée sur les défauts du sentier et ils sont quand même un peu nombreux. Et j'ai un petit peu l'impression qu'il a été fait avec de belles couleurs, de beaux graphismes, mais les textes sont approximatifs, il y a des erreurs, au niveau orientation il y a des erreurs énormes. On

parle du Ballon de Servance et il est à 180 degrés du propos tenu, on parle de la jumenterie alors qu'on est juste à côté de la Vierge, on nomme des oiseaux qui ne sont pas vraiment pas visibles et puis ceux qui sont visibles on ne les nomme pas, il n'y a même plus de banc à l'arrivée de la montée du GR5. Bref, il y a quand même pas mal de défauts dans ce sentier et quand j'ai vu, effectivement, qu'il faisait partie de la rénovation et de la reprise, j'espère qu'on utilisera les connaissances locales des spécialistes ornithologie, géologie, il y en a de nombreux sur l'Alsace, les Vosges et le territoire, et que ce sera fait comme éco-interprète sait le faire, en partenariat avec des gens. Parce que c'est très intéressant, le fait qu'il y ait un découpage administratif comme celui du Ballon d'Alsace, mais il est répété trois fois, aucune allusion à la silhouette des Alpes, j'ai l'impression que le stagiaire qui a fait la rénovation de ce sentier, il n'était pas là l'automne.

Florian BOUQUET : Bon, on fera remonter ça au Parc naturel régional du Ballon des Vosges. Donc, sur l'adhésion à la Charte de partenariat avec le Grand Site de France 2023-2026, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-09-28_08 - Adhésion du Département des Vosges au SMIBA

M. Pierre CARLES

Florian BOUQUET : À présent, je laisse la parole à Pierre CARLES au titre de l'aménagement sur l'adhésion du Département des Vosges au SMIBA.

Pierre CARLES : Monsieur le Président, chers collègues et amis. Le Syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace, créé en 1971, a déployé au cours des dernières années un important projet d'aménagement et d'équipement en faveur de la valorisation du site et du développement des activités de sports d'hiver.

Aujourd'hui, le SMIBA fédère le Département du Territoire de Belfort, la Collectivité Européenne d'Alsace, les Communautés des communes des Vosges du Sud et de la Vallée de la Doller et de Soultzbach, ainsi que la commune de Saint-Maurice-sur-Moselle (88). Il mène depuis plusieurs années une nécessaire transition dans ses modes de gestion et aborde une nouvelle phase de son évolution avec pour objectif de développer durablement des activités touristiques en toutes saisons avec une gestion et vision concertée, associant l'ensemble des collectivités concernées et au bénéfice de tous les acteurs.

Le SMIBA a entamé la mise en œuvre de sa transformation avec notamment une première phase d'évolution de ses statuts en 2021. Le Département des Vosges, dans le cadre de son Plan « Vosges Ambitions 2027 », a fixé les axes de développement de son économie touristique qui viennent en résonance avec la vision de développement du site, porte d'entrée de son territoire portée par le syndicat mixte.

C'est ainsi que le Département des Vosges a décidé, à l'unanimité, de demander officiellement son adhésion au SMIBA par délibération du 25 novembre 2022, en inscrivant la démarche dans le cadre de son Plan « Vosges Ambitions 2027 ». Par ailleurs, le SMIBA, au Comité syndical du 3 juillet, a approuvé à l'unanimité le principe d'adhésion du Département des Vosges.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Départemental de prendre acte du principe d'adhésion du Département des Vosges au SMIBA.

Florian BOUQUET : Comme l'on est adhérent du SMIBA, il est normal qu'on prenne acte du souhait du Département des Vosges d'adhérer au Syndicat. C'est vrai que dans le Département des Vosges, ils ont par le passé confié la gestion des massifs en DSP, en délégation de service public. Et aujourd'hui, ils s'aperçoivent que travailler avec nous permettrait aussi déjà de donner corps aux actions que l'on mène ensemble, et puis ensuite du point de vue institutionnel de participer directement au développement du massif avec tout le bassin versant sur le côté vosgien. Il vous est demandé de prendre acte, mais je crois que c'est une bonne nouvelle parce qu'à trois, on est toujours plus fort qu'à deux. Très bien, merci à vous.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

PREND ACTE

CD-23-09-28_09 - Convention financière relative au Grand Site de France en projet du Massif du Ballon d'Alsace

Mme Maryline MORALLET

Florian BOUQUET : Je passe la parole à Maryline MORALLET, toujours dans le chapitre aménagement, développement et partenariats territoriaux. Elle va vous présenter la convention financière relative au Grand Site de France en projet du Massif du Ballon d'Alsace.

Maryline MORALLET : En fait, ce rapport est en lien avec le rapport dont on vient de parler par rapport à l'opération Grand Site. Simplement, dans le cadre de la présentation que je vous ai faite, le Département s'engage à verser une aide financière de l'ordre de 30 000 euros au Parc. Ces 30 000 euros sont répartis :

- 15 000 euros pour le poste d'animation Grand Site en projet. Donc Madame Kleindienst qui est chargée donc de travailler et je peux vous dire qu'elle est sur le terrain, c'est quelqu'un qui suit de près tout ce qu'il en est ;
- 5 000 euros pour les animations estivales de la Maison du Tourisme, en sachant que la Maison du Tourisme, donc au sommet du Ballon d'Alsace, se situe à la limite vosgienne, d'où l'intégration des Vosges dans le SMIBA est importante puisqu'en fait, on partage déjà cette Maison du Tourisme ;
- Et 10 000 euros pour la réalisation du schéma d'accueil, de gestion des fréquentations et des mobilités sur le périmètre du Grand Site.

Voilà, il vous est demandé :

- D'apporter une contribution donc de 30 000 euros pour l'année 2023 au Parc ;
- D'approuver les termes de la convention entre le Département du Territoire de Belfort et le Parc. -- Et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Et simplement, si je pouvais rajouter, Madame BELUCHE, concernant le sentier, rien n'a été fait, il y avait simplement eu de panneaux qui avaient été changés. Ce sont simplement les panneaux d'indication qui avaient été changés, mais le travail est en train d'être fait, il y a un bureau d'études qui travaille et on travaille en partenariat avec un architecte des Grands Sites puisqu'on doit respecter certaines Chartes également par rapport à tout cela. Donc on va veiller à ce que les informations soient les meilleures possible.

Florian BOUQUET : Merci, Maryline. Des questions par rapport à la convention financière ? Oui, Madame MOUGIN.

Isabelle MOUGIN : Oui, c'est une question de curiosité, merci, Monsieur le Président. Sur la participation des autres collectivités, il n'est pas dit un mot, je suppose que les autres Départements contribuent également ou alors c'est une contribution financière, un accord du Territoire de Belfort avec le Parc des Ballons ?

Maryline MORALLET : Alors, pour l'instant il y a le Département du Territoire de Belfort et la CEA puisqu'en fait, on est directement concernés, nous, puisque c'est le Site du Ballon d'Alsace malgré tout, et il y a différentes participations. Nous, cette participation est bien fléchée par rapport à l'opération Grand Site. Mais les différents travaux qui sont faits sur les différents versants sont financés, chacun, par les Départements ou les Communautés de communes qui adhèrent et qui mettent leur participation.

Florian BOUQUET : Et dans la convention, vous retrouvez bien les trois ambitions, Madame BELUCHE : la forêt, le patrimoine et savoir-faire, l'adaptation comme vecteur de développement et la troisième ambition, c'est le tourisme durable en montagne. Six, pardon j'ai dit trois... Accompagner le devenir des stations de montagne et la reconversion des friches industrielles ou touristiques, mais ça, on n'en a plus puisqu'on a démoli le lotissement des Sapins. Et après, il y a : animer la démarche et fédérer les acteurs, donc là, c'est un sujet qu'il faut que l'on développe. D'autres questions, Madame MOUGIN ? Non, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**18 voix pour****CD-23-09-28_10 - Rapport annuel de développement durable****M. Didier VALLVERDU**

Florian BOUQUET : À présent, on aborde le chapitre environnement et c'est Didier VALLVERDU qui va vous présenter le rapport annuel de développement durable de notre collectivité.

Didier VALLVERDU : Merci, Monsieur le Président. La Loi Grenelle du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan annuel de leur situation en matière de développement durable. Ce document a vocation à rendre compte de l'engagement de notre collectivité en matière de développement territorial durable, favoriser la prise en compte du développement dans l'action publique et éclairer les choix stratégiques de la collectivité.

Donc, il s'agit d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre notre capacité et la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Et qui répond à cinq finalités :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Le développement des modes de production et de consommation responsables.

Donc, c'est sur la base de ce cadre de référence, donc les cinq finalités, qu'a été établi le rapport bilan des politiques et actions du Département du Territoire de Belfort en matière de développement durable et menées pendant l'année 2022. Un certain nombre d'actions particulièrement notables méritent qu'on s'y attarde.

Je pense que nous pourrons retenir notamment de nombreuses opérations d'amélioration dans le cadre de la finalité numéro un. Un certain nombre d'opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments départementaux qui ont été poursuivies ou achevées en 2022. Donc les locaux 39 Faubourg de Montbéliard, l'auberge du Ballon d'Alsace, les collèges, la poursuite du Plan Gymnases pour 6,26 millions d'euros.

Nous avons ensuite la poursuite du développement de notre schéma départemental des itinéraires cyclables avec le lancement de la ligne Thiancourt - Réchésy qui nous permettra de rajouter 15 kilomètres à

l'ensemble de nos parcours cyclables pour le département. Aujourd'hui, nous enregistrons 700 000 passages sur l'année 2022 sur nos pistes cyclables, soit une hausse de 15 %. Une évolution au pari des véhicules de la collectivité avec une nécessaire modernisation qui permet, effectivement, de réduire la production des gaz à effet de serre. Des outils numériques pour moins se déplacer. La mise en place d'un plan de mobilité inter-administrations. Les aménagements en faveur des modes doux de déplacements.

Bien évident, tout le volet d'adaptation au changement climatique avec la stratégie départementale d'adaptation. La désimperméabilisation et le verdissement des espaces avec pour objectif à chaque fois que c'est possible de désimperméabiliser les cours de collège notamment, mais pas simplement. Le soutien à la transition écologique des exploitations agricoles. Le Département s'est engagé auprès de la Région à cofinancer un certain nombre d'investissements qui permettent aux exploitations agricoles locales d'accélérer la transition écologique. Notamment avec les travaux visant à moderniser les bâtiments d'élevage, avec le matériel agricole permettant une réduction de l'usage des intrants et les investissements favorisant les diversifications des activités et productions agricoles.

Pour la finalité deux, il s'agit de la préservation et valorisation des milieux naturels et de la biodiversité. Nous avons fait le choix de renouveler l'engagement en tant qu'animateurs de la démarche Natura 2000. Nous poursuivons le renouvellement de la signalétique des espaces naturels sensibles avec une réelle vocation pédagogique et à la fois de découverte, le fait d'être en capacité aujourd'hui de proposer une signalétique identifiable pour un certain nombre d'ENS identifiés au niveau de notre département permettra à la fois de mieux les faire connaître, de développer des itinéraires de découverte. Et en même temps, de mettre à disposition une signalétique qui s'adresse à l'ensemble des participants, aussi bien les tous jeunes que les adultes. Nous avons ensuite l'installation d'un rucher départemental à proximité de l'étang du Malsaucy. La poursuite du concours départemental des pratiques agroécologiques qui permet de démontrer l'importance de l'élevage pour le maintien des prairies permanentes et des paysages ouverts, en même temps que la convergence entre les enjeux agronomiques, environnementaux et économiques pour les systèmes de production.

La protection de la ressource en eau avec le suivi de la qualité des eaux de surface mis en place depuis 2006, qui permet d'apprécier la qualité écologique, qu'on pourrait qualifier de moyenne, de l'ensemble des cours d'eau du département. Le Département poursuit les études des différents étangs dont nous sommes propriétaires afin d'essayer à la fois de travailler au maintien des différents biotopes et puis veiller à la qualité de l'eau.

Préservation, valorisation du patrimoine arboré avec la poursuite de l'expérimentation Îlots d'avenir et le fait de proposer dix Îlots d'avenir supplémentaires à destination de nos communes. Je rappelle simplement que le principe, c'est de sanctuariser entre 0,5 hectare et 1 hectare de forêt pour y assurer une phase d'expérimentation. Dans la mesure où, bien évidemment et malheureusement, notre climat évolue, nous sommes amenés à nous poser la question de savoir quelles essences seraient les plus adaptées dans 30 ans pour supporter des conditions de stress hydrique plus importantes que celles auxquelles elles sont confrontées aujourd'hui.

Nous avons la finalité trois avec la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations. Notamment, favoriser l'insertion par l'activité, donc la garantie d'activité qu'il y ait un accompagnement spécifique pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active. Mais je viendrai un petit peu plus loin finalement sur les projets parce que dans ce domaine, nous en avons.

La lutte contre la pauvreté à travers le plan de lutte contre la pauvreté qui est bien évidemment mis en place par l'État, mais le Département, dans le cadre des solidarités, est bien évidemment partie prenante. On peut estimer que 4 500 usagers environ ont été accueillis, en 2022, en premier accueil social inconditionnel. Nous avons aussi mis en place, suite à la période de Covid et l'ensemble des difficultés qui ont pu en découler, une convention qui permet de renforcer la prévention des expulsions.

En matière d'autonomie, une action en faveur du lien social et de l'aide aux aidants de personnes âgées. Le Département met en œuvre différentes actions destinées à favoriser le lien social, faire connaître les solutions de répit et de soutien aux aidants de personnes âgées. Et parmi ces opérations, figurent les journées nautiques pour les aînés où plusieurs résidents d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes peuvent découvrir la vie autour des étangs du Malsaucy et de la Véronne. Nous poursuivons l'accès à l'information pour les personnes en situation de handicap. Bien évidemment parmi nos missions, il y a le transport des scolaires, eux aussi en situation de handicap.

La solidarité départementale n'est pas oubliée dans la mesure où nous avons un plan précédent d'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs investissements relativement ambitieux. Vous savez que nous avons signé un plan d'accompagnement de nos collectivités territoriales, la plupart du temps de nos EPCI et des mairies, pour les aider à financer un certain nombre d'investissements dans différents domaines. Ça peut aller du domaine routier au remplacement des fenêtres et aux différents investissements de nature à améliorer la facture énergétique pour nos collectivités territoriales. Nous avons aussi mis en place un Fonds de soutien, je rappelle que c'est à hauteur de dix millions pour le mandat, ce qui est absolument considérable et qui montre l'effort fait par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort pour l'accompagnement à destination de nos collectivités territoriales. Le Fonds de soutien aux communes riveraines de l'Aéroparc sur 2022 - 2024.

Finalité numéro quatre, épanouissement de tous les êtres humains, bien évidemment, ça passe par le cadre associatif, la culture, le sport. Nous sommes conscients que nos associations sont des partenaires importants de notre quotidien et nous faisons le choix de continuer à les accompagner financièrement sans mollir.

Inutile de revenir sur l'opération Grand Site du Ballon d'Alsace qui est un élément important de la politique départementale, mais pas « que » puisqu'il a été évoqué précédemment. La sensibilisation des communes dans le cadre du Label Villes et Villages fleuris.

L'évolution du statut en matière de jeunesse et de citoyenneté des enfants confiés, avec toute une réflexion à porter sur ces questions-là. Le développement du parrainage à destination des enfants qui sont dans des situations familiales soit inexistantes, soit extrêmement complexes. Tout le travail réalisé sur l'égalité femme homme.

Et enfin, dans la finalité cinq, les modes de production et de consommation responsables, avec l'alimentation durable. Vous savez qu'au cours de l'année 2022, nous avons porté le PAT, le Département a accepté de porter l'élaboration de ce PAT en partenariat avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture. Nous avons fait le choix d'axer cette démarche sur un certain nombre d'items relevant de nos compétences directes. Donc, rendre l'offre alimentaire locale plus accessible, développer une restauration collective plus engagée dans des approvisionnements locaux, améliorer l'accès des publics précaires à une alimentation saine et équilibrée, développer l'offre du territoire à destination des circuits courts et de proximité. Un certain nombre de fiches ont été rédigées à l'issue de l'élaboration de ce PAT, au nombre de 48 dont 18 relèvent directement d'une maîtrise d'ouvrage départementale pour les 5 prochaines années. Il y a encore le travail de valorisation de l'agriculture de proximité à travers le dispositif Agrilocal que vous connaissez maintenant depuis un certain nombre d'années. L'accompagnement des familles pour une alimentation et un mode de vie plus sain.

Et puis un certain nombre d'achats éco et socio-responsables avec la mise en place d'un certain nombre de critères qui orientent les achats du Département vers un ensemble de critères que l'on pourrait effectivement qualifier de responsables.

Je ne serais peut-être pas plus long, sachant qu'il faut laisser un espace pour les questions. Je dirais simplement que l'ensemble des services du Conseil Départemental en charge notamment de l'environnement a œuvré pour une planification sur les années 2024 - 2028 sur la fin du mandat qui vous sera certainement proposé, je pense, au mois de janvier, il se peut que décembre soit un petit peu juste,

avec une planification sur les années à venir sur, de la même manière, ces cinq finalités. Et parmi ces différents projets qui vous seront soumis au vote et qui permettront de fixer le cadre de l'action départementale en matière d'environnement et de développement durable. Poursuivre les projets de déminéralisation, végétalisation des cours de collège, accompagner les démarches des partenaires locaux pour la diversification de l'offre de modes de déplacement alternatifs.

Pour la finalité deux, préservation des milieux de la biodiversité et des ressources avec le soutien à l'installation de récupérateurs d'eau que nous avons déjà engagé, mais cette fois-ci pour les communes engagées dans la démarche Villes et Villages fleuris. Travailler à prévenir et lutter contre les incendies de forêt.

Finalité trois, cohésion sociale, solidarité entre les territoires et générations, privilégier dans les dispositifs d'aide aux communes et EPCI le soutien aux projets prenant en considération les enjeux climatiques et de développement durable.

Finalité quatre, épanouissement de tous les êtres humains avec la sensibilisation des dirigeants associatifs sur les enjeux climatiques et du développement durable. Et le fait de sécuriser et de pérenniser l'activité de baignade au Malsaucy.

Finalité cinq, les modes de production et de consommation responsables avec un programme de formations aux pratiques écoresponsables pour l'ensemble des agents du Département. Un élément que je trouve particulièrement riche qui consiste à lancer une analyse de type « budget vert » qui permet finalement d'avoir une analyse relativement fine sur les différentes dépenses qui sont portées par le Conseil Départemental et nous permet d'analyser une programmation financière pour mieux identifier et limiter les dépenses budgétaires qui ont un impact négatif sur l'environnement.

Et enfin évidemment, il y a tout ce qui va relever de notre préhension de la politique écologique et de la connaissance à porter à destination de l'ensemble des publics à travers la construction d'une Maison départementale du Malsaucy qui soit exemplaire. Voilà, Monsieur le Président, je vous remercie.

Florian BOUQUET : Merci Didier, c'était un dossier extrêmement exhaustif et technique, mais qui montre qu'à chaque action développée par le Conseil Départemental, il y a toujours la prise en compte de l'aspect environnemental, écologique et développement durable. En tout cas, je voudrais encore saluer la forte implication de toutes nos Directions et de tous nos agents pour se montrer vertueux en la matière. La parole circule. Madame BELUCHE a demandé la parole.

Marie-Dominique BELUCHE : J'ai quelques remarques à faire. D'abord la référence au rapport BRUNDTLAND qui me semble complètement obsolète parce qu'effectivement, le rapport BRUNDTLAND de 1987 parlait de développement durable, ce qui est un oxymore et puis disait qu'il fallait préserver l'avenir des générations futures et puis la qualité du développement actuel. Quand on voit le taux de pauvreté, l'accroissement de la pauvreté au regard des chiffres que vous donnez dans ce rapport, on est loin de garantir la qualité de vie des plus modestes. Et en plus, l'ONU cette année a parlé d'une situation de menace existentielle du monde, on en est maintenant, même si certains ne veulent pas y croire, à la remise en cause de la vie sur terre, ce n'est pas n'importe quoi. C'est bien que le rapport BRUNDTLAND, on peut le mettre au placard dans les archives, on y a pensé, on y a cru, mais c'est fini, il faut vraiment cesser de faire les pompiers pyromanes. Les mesures pour l'environnement sont graves, sérieuses et globales.

Moi, je salue quand même les actions du Département par rapport effectivement aux rénovations des différents bâtiments. J'apprécie de voir des chiffres qui font presque rêver : 97 393 kilowatts par an pour le bâtiment Faubourg de Montbéliard, c'est formidable. C'est la consommation d'électricité de 20 familles pendant un an, j'espère que le bâtiment sera autonome lui-même. Donc vous voyez, 20 familles pour un bâtiment pour... je n'ai plus en tête le budget, mais il est énorme, donc on très, très loin des objectifs de

rendre autonome les gens au niveau énergétique, surtout les plus modestes. La rénovation du Ballon d'Alsace, très bien, pour 15 lits.

Les pistes cyclables, parlons-en, quand on regarde sur les pronostics d'effort individuel à faire pour réduire son empreinte carbone, le déplacement vélo est quand même l'avenir, même si ça fait beaucoup rigoler des gens. Mais c'est le déplacement vélo quotidien, c'est très bien de penser aux touristes, mais je suis désolée, Thiancourt, Réchésy, moi qui fais beaucoup de vélos, je n'y vais pas tous les jours. Par contre, les connexions entre toutes nos communes, entre Pérouse, entre Belfort, on m'a interpellée par rapport à Bessoncourt - Belfort, ça va très bien entre Roppe et Belfort, il y a des connexions qui vont très bien, mais tout n'est pas fait et c'est plutôt là qu'il faut mettre l'accent. Bon, très bien pour les gens qui font du tourisme à Delle.

Par rapport à la qualité de notre milieu, oui, c'est très bien de faire tous ces efforts, mais quand même, dire qu'il y a à peine 30 % de nos rivières qui sont en bon état alors qu'on est en tête de bassin, mais ça fait presque frémir. Vous prenez aussi le fait que les gens restent chez eux travailler à la maison pour réduire les impacts carbone des déplacements. Moi, je pense que quelqu'un qui va au boulot même en vélo électrique, c'est toujours mieux que de sortir une voiture d'une tonne pour déplacer 60 kilos et il vaut mieux parce que tout n'a pas été dit sur les pollutions liées à l'informatique. J'ai quand même espéré lire qu'il y a des progrès dans le domaine, mais pour l'instant la France est à 2,5 % de sa production de carbone liée à l'informatique, ce qui n'est pas moindre.

Et puis, vous parlez de développement durable dans l'échangeur de Sevenans, mais ça me fait trop rire ! Parler de développement durable dans un échangeur autoroutier qui a eu un tel impact sur une telle surface, simple citoyenne, à chaque fois que je voyais les travaux, je me disais qu'on ne pouvait pas parler de développement durable quand on fait des travaux aussi monumentaux pour de simples carrefours.

Alors, un autre sujet qui m'est très cher au sujet duquel je tiens à parler, c'est quand même la Maison de l'environnement. Je commence à en parler parce que j'y tiens beaucoup, j'y ai travaillé 15 ans. Et quand j'ai vu ce printemps apparaître ce bulletin des activités de la Maison de l'environnement aussi peu attractif, aussi faible, je suis vraiment atterrée aussi. Les différentes activités, soit ont toujours été faites, soit vous renouvez effectivement des actions qui ont toujours été faites. La part du travail sur le climat, d'accord, tant mieux, la Fresque du climat parlons-en, est-ce qu'on l'a fait ensemble, est-ce que les élus l'ont faite la Fresque du climat ? Et puis après, on en fait quoi de la Fresque du climat ? Il n'y a pas que la Fresque du climat pour prendre des mesures sérieuses concernant ces postures. Tout ce qui est balades en montagne, oui, c'est bien, on dirait un programme d'Office du tourisme, quand ce n'est pas un programme d'atelier, autrefois on appelait ça les ateliers « colliers de nouilles » à la Maison de l'environnement. Bref, le diorama, c'est très bien de le présenter en deux pages, mais il existe quand même depuis 2007. La Maison de l'environnement devrait être le bras armé de la politique éducative à l'environnement du Territoire de Belfort auprès de tous les publics, les enfants continuent, ça va très bien, mais le grand public... Où sont nos expos qui permettaient à 33 000 personnes de venir réfléchir à des problématiques environnementales ? Où est le rayonnement de la Maison de l'environnement dont on parlait dans l'ensemble de la France dans le domaine de l'éducation de l'environnement parce que les acteurs de la Maison de l'environnement étaient impliqués dans des réseaux nationaux, internationaux.

Et puis j'avais aussi des questionnements par rapport à l'agriculture. Je ne comprends pas très bien le lien entre le soutien pour la transition de 35 000 euros par an, le soutien des 39 agriculteurs dans le cadre de Natura 2000 à hauteur de 146 000 euros. Bref, il y a des petits chiffres concernant l'agriculture, je ne vois pas les cohérences et ce n'est pas très détaillé. J'ai fini. On me souffle « la clé USB » modèle de consommation respectueuse de l'environnement.

Florian BOUQUET : Merci à vous. D'autres questions, d'autres interventions ? Monsieur FORMET et puis après, Cédric PERRIN a aussi demandé la parole.

Emmanuel FORMET : Tu avais peut-être demandé avant, Cédric, non ? deux points. L'utilisation des intrants chimiques, vous en avez parlé tout à l'heure, Monsieur VALLVERDU. Je pense qu'il faut que l'on aille plus loin sur l'interdiction de l'emploi des intrants chimiques sur les terrains du département. J'ai un exemple à Danjoutin des Perches où se sont des terrains cultivés, on m'a signalé le 21 septembre qu'un agriculteur avait traité avec du glyphosate plus de la moitié des terrains des Perches, donc ce sont des terrains qui sont très en pente. Quand on sait qu'aujourd'hui quand on met du glyphosate, on le retrouve automatiquement à un moment ou un autre dans l'eau que l'on va consommer, je pense que l'on pourrait avoir une politique beaucoup plus stricte sur les terrains du département et dire, effectivement, s'il y a de l'agriculture qui est faite sur nos terrains, on n'autorise pas d'intrants chimiques, donc c'était la partie sur les intrants chimiques.

Et puis, j'ai aussi entendu la bonne volonté des Villes et Villages fleuris d'étendre l'aide aux communes sur des récupérateurs d'eau. Je pense aussi qu'il faut être beaucoup plus large parce que personnellement moi, à Danjoutin, on est sorti du système de Villes et Villages fleuris parce que l'urgence n'est plus à penser à fleurir nos communes. Par contre, on a une politique de plantations d'arbres et ce qui pénalise aujourd'hui les plantations d'arbres en milieu urbain, c'est qu'il va falloir arroser les arbres et là, on a des arbres de deux ans qu'il faut que l'on continue à arroser à cause des sécheresses et un arbre demande beaucoup d'eau. Alors, il faut étendre aussi cette aide aux communes qui plantent les arbres parce que les arbres vont demander beaucoup d'eau et cette année on va limiter nos plantations d'arbres parce qu'on n'arrive pas à suivre au niveau de l'eau. Pendant deux ans, il faut arroser les jeunes arbres sinon ils meurent.

Florian BOUQUET : Merci, Emmanuel FORMET. Cédric PERRIN a demandé la parole.

Cédric PERRIN : Merci, Monsieur le Président. Très rapidement parce que malheureusement, comme j'ai dû prendre un mode de déplacement durable pour venir depuis Paris, je suis arrivé un peu en retard et je n'ai pas entendu tout ce que Didier a dit. Mais je voudrais juste rappeler à Madame BELUCHE qu'on ne peut pas opposer Réchésy - Delle aux autres secteurs du Territoire de Belfort. Les gens de Delle et de Réchésy ont le même droit, Madame, que les autres habitants du département de se déplacer sur une piste cyclable que le Département est en train de mettre en œuvre à grands frais puisque ça coûte quand même près de quatre millions d'euros. Et je suis désolé de le dire, mais ça m'a choqué de vous entendre dire ça parce qu'au même titre que ceux de Pérouse, que ceux de Bessoncourt ou d'ailleurs, les gens de Delle, Réchésy, de Courtelevant, de Florimont et de tous ceux qui sont sur la ligne cyclable ont droit d'aller, eux aussi, avec leur vélo à Delle ou ailleurs. Et peut-être de rejoindre aussi la piste qui va permettre d'aller à Belfort. Donc, je suis un peu choqué par vos propos...

Marie-Dominique BELUCHE : Je ne suis pas opposée, je pense qu'il faut faire en même temps.

Cédric PERRIN : Si vous me permettez, je ne vous ai pas interrompue, moi, les « en même temps », je n'aime pas trop. On a une politique de pistes cyclables très ambitieuse dans le département, je vous rappelle quand même que l'on consacre près de 300 000 euros de dotations directes aux communes qui souhaitent mettre en œuvre des transversales vers les pistes cyclables pour les aider justement à les connecter, donc là c'est une politique, je pense, ambitieuse. Et pour le reste, il est bien évident que, eu égard au montant nécessaire pour mettre en œuvre des pistes cyclables, il est nécessaire de phaser les choses. Je crois qu'il n'y a pas une année où, dans les budgets, on n'a pas consacré une partie importante du budget à mettre petit à petit en place des pistes cyclables. Ça a été le cas dans le nord, c'est le cas aujourd'hui dans le sud, ce sera le cas prochainement j'imagine, Didier est en train de travailler sur la question, dans d'autres secteurs du département, mais Paris ne s'est pas fait en un jour et je pense en tout cas que cette politique ambitieuse doit être saluée. Mais on ne peut pas opposer certaines communes à d'autres parce que tout le monde a le même droit sur ce département.

Didier VALLVERDU : Madame BELUCHE, sur ce qui relève du rapport au caractère obsolète, à la rigueur ça fait partie des éléments que je pourrais presque effectivement partager dans la mesure où je crois qu'il y a un certain nombre d'interrogations légitimes sur l'évolution du climat qui justifie d'ailleurs le fait que

chacune de nos collectivités territoriales s'empare de manière assez forte de cette problématique, mais je pense que nous le faisons.

Pour les pistes cyclables, je crois que Cédric PERRIN vous a assez largement répondu. Je me dis que nous avons développé un plan de développement global des pistes cyclables sur le Territoire de Belfort, nous avons en projet le développement de sept fuseaux qui vont nous permettre de continuer à assurer un maillage du nord au sud, d'ouest en est, de telle sorte que l'on soit en capacité non seulement de desservir les pôles principaux d'habitation, mais aussi les pôles principaux de travail. Et ça nécessite de prendre le problème par un bout et de continuer. Je crois que la notion de phasage ne peut pas nous échapper, nous avons, comme toute collectivité, des problématiques budgétaires, il y a un certain nombre d'entre nous qui sont maires, qui sont capables de voir comment se passe la gestion d'une collectivité territoriale, on ne peut pas tout faire en même temps. Sauf que nous faisons le choix, effectivement, de porter une politique de développement de nos sites propres avec le tronçon Thiancourt - Réchésy, 15 nouveaux kilomètres et en même temps, même si moi non plus je n'aime pas spécialement le « en même temps », la possibilité de venir contribuer au projet de maillage entre les communes. Donc, on ne peut pas dire qu'en matière de développement cyclable, nous ne travaillons que pour les touristes, je pense que c'est une vision extrêmement rétrécie de la problématique. On travaille de manière prioritaire pour nos habitants, si les touristes ont la chance de pouvoir bénéficier effectivement d'un maillage fin de pistes cyclables pour se balader, on ne peut que s'en réjouir. Mais au vu de la fréquentation, les 700 000 passages sur l'année 2022, je pense sincèrement, sans vouloir insulter la fréquentation touristique de notre département, que les 700 000 passages de cyclistes ne sont pas dus exclusivement à nos touristes, Madame BELUCHE.

29 % des eaux de qualité, c'est vrai que le chiffre n'est pas bon. Ceci dit, je pense que nous avons aussi dans le même temps la bonne réaction qui est celle qui consiste à veiller à la qualité des eaux en faisant en sorte de les analyser de manière régulière, de manière méthodique, avec un travail qui consiste à identifier les raisons pour lesquelles la qualité des eaux est parfois moins bonne. Et ce n'est pas en brisant le thermomètre qu'on arrive à faire chuter la fièvre, au contraire, on a un thermomètre qui est plutôt efficace, je pense que c'est la seule façon d'avoir des indications qui nous permettent de lutter efficacement contre les problématiques de pollution de nos eaux. Donc, je crois qu'effectivement on ne peut pas se réjouir d'avoir simplement 29 % des eaux de qualité, en revanche nous avons justement mis en œuvre ce qu'il fallait pour être en capacité de pouvoir lutter contre cette problématique.

Ensuite, par rapport au travail qui est réalisé par le MDE, je pense que Vincent ROUIRE appréciera particulièrement vos propos sur la pauvreté de la programmation que je ne partage absolument pas, je crois qu'il y a un certain nombre de domaines dans lesquels nous offrons des activités de découverte à un ensemble de publics. Et en plus, il y a un travail qui est réalisé par les équipes de la Maison de l'environnement, même si notre Maison de l'environnement, je vous rejoindrais exclusivement sur ce point-là, est effectivement vieillissante, ce n'est pas pour rien que nous réfléchissons à une nouvelle Maison de l'environnement, c'est qu'à un moment donné les choses évoluent, elle ne répond plus nécessairement à l'ensemble des attentes qui pouvaient être les siennes au moment de sa construction. Nous avons des expositions qui sortent, nous ne faisons pas qu'accueillir les gens à la MDE, vous le savez, il y a un certain nombre d'expositions qui s'exportent à destination d'écoles, à destination de mairies, pour qu'on soit aussi en capacité de toucher les publics là où ils se trouvent et ça fait partie des éléments qu'avec Stéphanie VERNIER, nous avons impulsés auprès de la MDE. Je pense qu'effectivement c'est important d'être en capacité de pouvoir apporter ces expositions et cette découverte à l'endroit où les gens se trouvent. Donc on ne peut pas dire, en tout cas je ne m'associe pas à ces paroles, que la Maison de l'environnement ne remplit pas sa mission, elle le fait avec beaucoup d'énergie et d'intelligence.

Sur l'agriculture, il ne vous aura pas échappé qu'en théorie cela ne relève plus de notre compétence, vous le savez. Nous sommes directement tributaires des conventions que nous signons avec la Région et sur lesquelles ils nous demandent d'être cofinanceurs. Donc il y a un certain nombre d'actions sur lesquelles nous faisons le choix de les accompagner parce qu'elles nous paraissent particulièrement dignes d'intérêt et nous faisons le choix de les accompagner pour améliorer l'effet levier à destination de nos agriculteurs. Je pense qu'on ne peut que saluer la volonté du Conseil Départemental du Territoire de Belfort de

continuer à s'impliquer dans des questions agricoles tel que c'est fait au jour d'hui et tel que cela a vocation à être fait sur les années à venir.

Et pour terminer, pour Emmanuel, je rejoins assez le fait que l'on puisse se poser la question d'étendre l'aide aux communes hors Villes et Villages fleuris parce je connais effectivement d'autres communes, pas simplement sur le centre du territoire, mais aussi sur le nord, parce que nous avons vu sur les années qui se sont écoulées les problématiques auxquelles nous avons été confrontés en matière d'arrosage. Je crois que l'on est conscient qu'effectivement le fleurissement n'est plus nécessairement la priorité, la végétalisation dans son acception la plus large, elle, l'est vraiment. Le fait que l'on puisse imaginer un accompagnement à destination de nos communes en dehors de ce dispositif me paraît assez pertinent, je pense qu'il nous faut effectivement poursuivre cette réflexion. Je crois qu'un certain nombre de communes aussi, à l'image de ce que fait le Département sur les Îlots d'avenir, expérimentent un certain nombre de plantations qui soient, comme je l'évoquais tout à l'heure dans le cadre des Îlots d'avenir, plus résistantes à toute forme de stress hydrique. Et je connais un certain nombre de maires qui expérimentent ce type de plantations dans leur commune avec des essences qui ne sont évidemment pas originaires du Territoire de Belfort ni de Franche-Comté, mais de climats qui permettent d'expérimenter des essences plus habituées et plus résistantes. Donc je pense qu'il y a aussi ce travail-là qui est à réaliser par nos communes, cette réflexion à apporter sur finalement la manière dont nous faisons le choix de végétaliser nos propres communes. Et effectivement, je pense que le Conseil Départemental a toute sa place dans l'accompagnement, je pense qu'il nous faudra poursuivre ensemble cette discussion.

Pierre CARLES : Je voudrais juste compléter et dire que je suis tout à fait d'accord avec Emmanuel concernant sa réflexion sur le glyphosate.

Florian BOUQUET : Merci, Pierre. Maryline MORALLET a demandé la parole.

Maryline MORALLET : Oui, moi je voulais simplement répondre par rapport à l'échangeur dit « de Sevenans ». C'était un impératif pour la circulation, on n'est pas les seuls, c'est quand même une zone de transit importante, mais actuellement, on y travaille. Il y a eu la réflexion de la passerelle des Sablottes et je peux vous dire que c'est un tronçon qui est très emprunté et c'est très agréable pour tous les cyclistes et les promeneurs. Mais il y a également un travail qui est fait par le Département concernant l'aménagement de la RD 437 avec une piste partagée piétonne et cyclable, une voie partagée, je crois que c'est le terme exact. Et on renature également tout le site, ce qu'on peut faire en tant que maire et mes collègues des communes voisines font également ce travail-là. Je veux dire qu'on l'a subi cet échangeur, maintenant on travaille à faire en sorte que l'on retrouve un peu un état naturel. APRR a compensé un peu tous les tracés qui ont été fait par rapport au soutien qu'ils nous ont apporté dans le cadre du parking de covoiturage, donc c'est déjà un premier point. Et il y a également tout le travail qui est fait par le Département concernant l'aménagement de la 437. Donc, l'échangeur est là, il aménage quand même parce que je peux vous dire qu'avec le trafic dans nos villages à certaines périodes de l'année, même certaines périodes de la semaine, c'est important qu'il y ait ce contournement malgré tout. Et maintenant, on essaie de faire en sorte que nos villages redeviennent des villages où il fait encore bon vivre.

Florian BOUQUET : Je voudrais dire aussi que l'aire de covoiturage est extrêmement utilisée et même régulièrement pleine.

Bastien FAUDOT : Ce que je voudrais dire, Monsieur le Président, c'est que j'avoue, ce sont des choses qu'on ne dit pas habituellement, en politique on fait toujours semblant, que moi, quand j'ai vu arriver cette espèce de covoiturage, j'étais assez sceptique, je n'ai rien dit, mais j'étais assez sceptique. Et je passe devant presque tous les jours, ça marche très bien, voilà, ça mérite d'être salué en fait.

Florian BOUQUET : Il y a une forte demande de covoiturage ne serait-ce que pour aller travailler sur la Suisse. Moi, j'ai toujours eu confiance sur la pertinence de cet équipement parce qu'autrefois le stationnement se faisant déjà, mais de manière très sauvage et anarchique, notamment au rond-point des Cabris à Bermont. Et donc, c'est vrai que là, ça marche bien et la reconfiguration telle qu'elle est proposée

est sécurisante à la fois pour les piétons, les cyclistes, mais aussi les riverains, l'ensemble des automobilistes parce que c'est un nœud extrêmement passant. Ce n'est pas le petit carrefour de la sortie de village de Bermont, ça dessert absolument tous les grands équipements du Territoire de Belfort et toute aire urbaine, que ce soit l'Hôpital Nord Franche-Comté, que ce soit aussi la gare TGV ou encore toute la zone d'activité ou la porte sur la Suisse, c'est extrêmement important et on se devait de doter. Mais pas plus tard que cette semaine, j'ai eu l'occasion d'aller faire une visite de terrain sur les écoulements des eaux de la Douce, parce que vous savez qu'à l'issue de ces travaux le reméandrement de la Douce a été engagé, et franchement on voit que la nature reprend très vite ses droits. Donc c'est vrai que moi j'ai confiance aussi en l'avenir, c'est vrai que dès fois on s'inquiète toujours sur l'eau et la présence de l'eau, mais en vérité la nature refait bien vite les choses.

En tout cas, je voudrais encore aussi vous redire toute la mobilisation du Conseil Départemental sur toutes ces questions environnementales écologiques par rapport à la Maison de l'environnement, moi, j'y suis attaché, c'est un équipement. En 2014 certains ont cru, et vous la première, que j'allais la fermer, il n'en a jamais été question, au contraire elle a été renforcée en amplitudes horaires, renforcée aussi en nombre de jours d'ouverture avec un salarié du Conseil Départemental qui était issu des rangs de l'Éducation nationale, et donc il y a eu un travail de fait, j'y suis attaché. Et mon souhait aujourd'hui, c'est de faire en sorte que la Maison de l'environnement soit vertueuse, il faut que ce soit la vitrine de tout ce qu'on fait de plus vertueux. Quelqu'un qui envisage de construire dans le Territoire de Belfort doit pouvoir venir à cet endroit et visualiser les bonnes pratiques, le choix des matériaux, etc. Après, et ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, mais la manière de capter l'attention des enfants des années 80 n'est pas du tout la même aujourd'hui. Aujourd'hui, les expositions aussi de la Maison de l'environnement sont beaucoup trop statiques pour susciter l'intérêt et la curiosité des enfants, je souhaite au contraire que l'on réfléchisse à quelque chose de beaucoup plus dynamique, beaucoup plus interactif avec les enfants de façon à capter leur attention. Mais c'est vrai que les messages passent à ce moment-là, c'est pour ça que je suis très attaché à ce que les écoles, les collèges puissent aussi se rendre en groupe à cet endroit et qu'ensuite les enfants reviennent avec les parents ou les grands-parents.

Le réseau cyclable, je ne vais pas revenir dessus, beaucoup de choses ont été dites. Autrefois, sur le premier schéma départemental des pistes cyclables, il était question de faire la colonne vertébrale de notre réseau départemental des pistes cyclables. Après, il y a eu l'EuroVélo 6, avec l'Eurovéloroute qui a été construite. Mais aujourd'hui, il nous faut drainer davantage ces grands axes et ça passe par les villages, c'est beaucoup plus compliqué, mais sur le sud Territoire avec l'axe Thiancourt - Réchésy déjà ça rapproche les villages. Il y a également la ligne ferroviaire de Delle - Belfort qui est en activité, donc c'est aussi un moyen de capter du trafic, ça correspond à un bassin de vie et ça crée l'interconnexion avec le réseau du Haut-Rhin, donc c'est extrêmement important. Et puis, ça n'empêche qu'on est présent sur d'autres secteurs, il y a des réflexions qui sont menées avec Pérouse - Bessoncourt, il y a également un réseau qui est pensé avec Valdoie, Madame le Maire, et Éloie qui rentre dans la phase opérationnelle très prochainement, Offemont et Vétrigne sont aussi porteurs d'un projet que l'on va aussi soutenir. En tout cas, on est réceptif à toute forme de propositions formulées par les maires, j'ai reçu pas plus tard que la semaine dernière le maire de Petit-Croix qui mène aussi une réflexion avec Montreux-Château, donc on sent des initiatives qui poussent ici et là. Et il appartiendra après au Conseil Départemental de venir en appui, comme on l'a toujours fait d'ailleurs, parce que tous ces réseaux mis bout à bout créeront un maillage extrêmement intéressant et profitable pour nos populations, et pas seulement les touristes, même si on aime les touristes, Madame BELUCHE.

Pierre CARLES : Je voudrais juste terminer pas le fait de peut-être mettre à l'étude des aires de covoiturage aussi pour le nord du département, sur Sermamagny, Giromagny, pourquoi pas Offemont si c'est possible.

Marie-Dominique BELUCHE : Et puis peut-être un BlaBlaCar local parce que BlaBlaCar ça marche bien pour les grandes distances, mais des BlaBlaCar locaux entre les entreprises, les collectivités, etc., c'est à réfléchir et ça existe ailleurs. Et puis aussi les opérations Pouce comme dans le Haut-Rhin, ça aussi c'est à réfléchir, ce n'est pas compliqué et ça ne demande pas des investissements monstrueux.

Florian BOUQUET : Je chargerai l'agence de l'urbanisme de cette mission de nous identifier les flux parce qu'ils sont très au fait des mobilités, avec nos emprises départementales sur les bords des routes départementales, on peut effectivement réfléchir à ce type de solution à l'image de ce qui a été fait à Sevenans et qui marche très bien.

Pierre CARLES : Quand on exclut la politique, on peut arriver à trouver des points communs.

Florian BOUQUET : Je vous remercie pour ces débats très fructueux sur la politique de développement durable menée par notre collectivité. Il vous est demandé de prendre acte de la communication de ce rapport, je vous remercie. Et je remercie Didier VALLVERDU pour sa présentation exhaustive.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT

PREND ACTE

CD-23-09-28_11 - Conventions de partenariat avec la Fédération Départementale de pêche du Territoire de Belfort
M. Didier VALLVERDU

Florian BOUQUET : Toujours dans le chapitre environnement, je vais laisser la parole à Didier VALLVERDU pour la présentation de la convention de partenariat entre le Conseil Départemental et la Fédération Départementale de la pêche.

Didier VALLVERDU : Merci, Monsieur le Président. Vous savez que la Fédération Départementale de pêche, reconnue d'utilité publique, assure une protection des milieux aquatiques. Nous avons, avec cette structure, un objectif commun qui est celui de préserver la ressource en eau et des milieux aquatiques associés, et avec la Fédération Départementale de pêche, nous signons des conventions annuelles autour d'un certain nombre d'objectifs.

Cette fois, ce que nous vous proposons, afin de rendre ce partenariat plus efficient, c'est d'établir cette convention sur trois ans, donc 2023 - 2025 en incluant la prochaine opération de vidange de l'étang du Malsaucy qui est programmée pour 2025. Donc, vous avez le projet de convention cadre triennal qui est annexé au présent rapport. La convention annuelle précisera chaque année le programme d'actions retenu, donc là ça fait l'objet d'échanges entre le Conseil Départemental et la Fédération Départementale de pêche, et donc qui fixera la participation financière du Département dont le montant maximum annuel est fixé, pour 2023 et 2024, à 15 000 euros, dont 1 000 euros au titre de l'investissement. Et en 2025 à 30 000 euros dont 1 000 au titre de l'investissement. Pour l'année 2023, le programme envisagé nécessite un soutien financier du Département à hauteur de 6 200 euros, dont 1 000 euros au titre du soutien à

l'investissement. Les sommes ayant déjà été provisionnées au budget et vues en partenariat avec la Fédération Départementale de pêche. Voilà, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Merci. Des questions par rapport à la convention de partenariat avec la Fédération de pêche ? Madame BELUCHE.

Marie-Dominique BELUCHE : J'aurais voulu connaître la périodicité de la vidange du Malsaucy.

Florian BOUQUET : Désormais, ce sera tous les trois ans.

Marie-Dominique BELUCHE : Avant, c'était tous les ans. Est-ce qu'il y a un lien entre l'accroissement des cyanobactéries et l'éloignement des vidanges ?

Florian BOUQUET : On me dit que non. Je vais laisser parler la technicienne de l'environnement...

Stéphanie Vernier : Non, il n'y a pas de lien entre les cyanobactéries et les vidanges, les cyanobactéries sont plutôt liées à la température de l'eau qui chauffe plus facilement. Et les vidanges passent aujourd'hui à tous les trois ans parce qu'en fait on n'a plus d'exploitation piscicole, on n'introduit plus de poissons pour les faire grossir dans le Malsaucy, il n'y a plus d'exploitation donc il n'y plus le besoin de récupérer les poissons et trois ans c'est le rythme habituel pour l'entretien de l'étang dans de bonnes conditions.

Florian BOUQUET : Merci. Je mets aux voix la convention la convention de partenariat avec la Fédération Départementale de pêche. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anais MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

Absent(e)s :

M. Bastien FAUDOT, Mme Samia JÄBER

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

CD-23-09-28_12 - Avenant à la convention d'exploitation des bassins écreteurs de crue de la Savoureuse et la Rosemontoise

M. Didier VALLVERDU

Florian BOUQUET : Je laisse toujours la parole à Didier VALLVERDU sur le chapitre environnement, avec l'avenant à la convention d'exploitation des bassins écreteurs de crue de la Savoureuse et de la Rosemontoise à conclure avec les communes de Chau, Sermamagny et Grosmaigny.

Didier VALLVERDU : Il s'agit d'un rapport qui est avant tout administratif dans la mesure où vous savez que nous n'avons, en raison de la GEMAPI, plus vraiment la compétence de gestion de ces bassins, nous le faisons pour le compte des EPCI. Le sens de cette convention est simplement de pouvoir prolonger au-delà de la date de fin pour que nous soyons en capacité de percevoir, dans le cadre des différents accords qui nous lient avec les différents EPCI, les différents financements qui nous sont dus, c'est aussi simple que ça, donc c'est un pur rapport technique.

Florian BOUQUET : Merci. Des questions ? Non. Il s'agit de pouvoir verser, avant le terme de la convention, nos contributions ou plutôt que ce soit l'EPCI qui verse la contribution. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

Absent(e)s :

M. Bastien FAUDOT, Mme Samia JABER

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

CD-23-09-28_13 - Convention de partenariat entre le Département du Territoire de Belfort et l'Association Nationale de Gestion des Etalons Comtois (ANGEC)

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit du rapport numéro 13, c'est la convention de partenariat entre le Département, et c'est toujours Didier VALLVERDU qui va présenter le rapport, non ? D'accord, je m'y colle.

Afin de soutenir la filière équine, et plus particulièrement la race de Trait Comtois, le Département du Territoire de Belfort s'est engagé dans l'achat d'un étalon qui s'appelle « Klister », il a été désigné lors du concours national qui s'est tenu à Maïche le 9 septembre dernier. Nous sommes le quatrième et dernier

département franc-comtois à rentrer dans cette démarche. Vous savez que le territoire de Belfort fait partie du berceau de la race des chevaux de Trait Comtois et nous étions le dernier département de la région Franche-Comté à ne pas avoir d'étalon. Donc, il vous est proposé de manifester notre intérêt à la promotion de la génétique de la race du cheval de Trait Comtois, vous savez qu'on a plusieurs éleveurs de Comtois dans le département, je pense à l'exploitation Schnoebelen à Petitmagny, il y a également un jeune couple à Grosne, il y en a plusieurs, il y a d'autres passionnés. Et donc, de montrer notre attachement à la race du Comtois, à ses caractéristiques, à soutenir bien sûr la filière équine en mettant en avant le rôle joué par la race du cheval de Trait Comtois dans l'agriculture locale, de sauvegarder aussi un patrimoine franc-comtois qui est le berceau de la race, je vous l'ai dit. De valoriser aussi l'utilisation du cheval comtois d'un point de vue touristique et de le faire concourir, il en va aussi, bien évidemment, de la préservation de la race, de la préservation de la génétique. Autrefois, c'était des missions qui étaient exercées par les haras nationaux et l'État se désengageant de tout, l'Agence Nationale de Gestion des Étalons Comtois (ANGEC) a repris les étalons qui étaient la propriété des haras nationaux de manière à préserver ce génome.

Donc aujourd'hui, il vous est proposé de conclure une convention avec l'ANGEC, de nous associer aux autres Départements de la région Franche-Comté à travers ce partenariat sous la forme d'une convention. Donc l'association l'a acheté pour le compte du Département, c'est bien évidemment l'association qui sera chargée de la nourriture, des soins, du suivi sanitaire, des soins vétérinaires qui sont couverts par l'Agence Nationale de Gestion des Étalons Comtois. Cet étalon sera donc affecté à un éleveur pour un cycle de trois ans, donc c'est de la reproduction de la race et la durée de trois ans est établie pour se prémunir des risques de consanguinité. Notre cheval de Trait Comtois sera donc amené à circuler sur des exploitations pour développer la génétique et de faire en sorte que le cheptel s'étoffe. Là encore, on est typiquement dans le cas d'un retrait des missions de l'État et c'est une association soutenue bien sûr par le ministère de l'Agriculture et les Départements, de façon à faire vivre cette génétique. Ne vous inquiétez pas, ce n'est pas pour alimenter des abattoirs et alimenter les cantines des collèges, non, on est au-delà de tout ça même si Christian aime bien le beefsteak, on n'en est pas à développer la race pour alimenter la filière, même si c'est aussi une marque de débouché, c'est ce qui a sauvé la filière à l'époque, l'activité boucherie a permis de sauver la race. Madame MOUGIN a demandé la parole.

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. Oui, vous faites bien d'aborder le sujet justement, je me disais que j'espère que l'association, et notamment l'association aussi qui est partenaire du cheval comtois, va poursuivre dans ses objectifs de développer davantage pour la filière des Comtois, l'utilisation de loisir et l'utilisation de travail. Cela parce que je rappelle que pour le moment, le principal débouché est encore la viande de boucherie pour les chevaux comtois. J'espère que ce ne sera pas le destin de Klister à la fin.

Florian BOUQUET : On lui souhaite un avenir meilleur et plus joyeux aussi. Non, vous l'avez compris, il en faut aussi pour tous les goûts, la protéine de cheval est reconnue pour ses qualités gustatives, c'est une question de texture de la protéine de viande, c'est vrai ce que je dis. Vous savez que pour survivre, l'espèce humaine a besoin de protéines animales, de viande, et toutes les protéines ne sont pas faites de la même manière et la protéine de viande de cheval est extrêmement... Mais on n'en est pas là, on en est sur la préservation de la génétique du cheval de Trait Comtois.

Donc je vous ai proposé d'adhérer à l'Association Nationale de Gestion des Étalons Comtois, de rejoindre les Départements de la Franche-Comté et de veiller aussi à ce que cette race ne disparaisse pas, est un meilleur destin que les haras nationaux qui ont purement et simplement fermé et cessé leurs missions. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anais MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-09-28_14 - Convention de gestion de la demi-pension du collège Saint-Exupéry de Beaucourt entre le Département du Territoire de Belfort, la Commune de Beaucourt et le collège Saint-Exupéry de Beaucourt
Mme Anais MONNIER-VON AESCH

Florian BOUQUET : On arrive au point numéro 14, je vais Anais MONNIER-VON AESCH vous présenter le rapport. On aborde le chapitre éducation et vie scolaire, et il vous est présenté une convention de gestion de la demi-pension du collège Saint-Exupéry. C'est une convention à conclure entre le Département et la commune de Beaucourt pour l'accueil des primaires. Et je vois Monsieur le Maire de Danjoutin qui s'éloigne, mais il ferait bien de s'inspirer de la convention !

Anais MONNIER-VON AESCH : Merci, Président. Donc effectivement dans le cadre de la passerelle qui a été remise en place entre la ville de Beaucourt et le collège Saint-Exupéry, une convention avait été votée en mars dernier pour permettre l'accueil des élèves de la commune à la restauration scolaire du collège. L'avenant à cette convention prenant fin au 31 décembre de cette année, une nouvelle convention est aujourd'hui soumise à validation du Conseil Départementale pour pérenniser et surtout sécuriser ce partenariat pour une durée de trois ans.

Parmi les modalités particulières, on peut noter un accueil maximum journalier de 45 élèves pour, tout simplement, être en adéquation avec la capacité du service de restauration. Et pour compenser le demi-poste en cuisine qui ne peut être mis à disposition par la Ville, une majoration de 15 % sur le prix du repas sera appliquée.

Il est donc demandé au Conseil Départemental :

- d'approuver la prolongation du dispositif d'accueil d'une fraction des élèves demi-pensionnaires de la ville de Beaucourt à la restauration pour les trois prochaines années ;
- d'approuver les termes de la convention annexée au présent rapport ;
- et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Florian BOUQUET : Merci, Anais, c'était rapide, c'était complet. Y a-t-il des questions par rapport à l'application de la convention ? Non. Je vous remercie, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Il n'est pas là, mais il y a une problématique pour les élèves de primaire à Danjoutin qui fréquentent l'enseignement privé et le Département est disposé, pour répondre à la problématique des gamins qui doivent amener leurs sandwiches dans des boîtes. On peut pousser un peu le curseur sur la cantine du collège de Danjoutin pour accueillir aussi quelques primaires, que ça réponde à des problématiques locales qui ont pu être dénombrées.

Emmanuel FORMET : Sauf que la problématique ne vient pas aujourd'hui du maximum que la restauration scolaire, avec le collège, peut supporter, mais des problématiques d'écoles. Nous avons trois écoles différentes, ce qui fait des modes de déplacement de trois écoles pour emmener les enfants sur le collège et on a atteint des maximums de capacité sur ce problème de transport. Aujourd'hui, on a remis des animateurs supplémentaires le matin, le midi et le soir pour l'école privée Notre-Dame essentiellement et on arrive à avoir encore une personne qui ne peut pas avoir accès uniquement le midi à la restauration scolaire pour des problèmes de transport. On est soumis à un animateur pour dix enfants, ce qui voudrait dire qu'aujourd'hui, pour deux enfants supplémentaires, j'accepte une dérogation pour un, ça pose problème et donc on va voir comment on le gère. Mais aujourd'hui en tout cas, on a remis des moyens supplémentaires qui coûtent à la commune pour des enfants aussi qui sont essentiellement extérieurs à Danjoutin, mais on a renforcé et aujourd'hui il ne reste plus qu'une famille où l'on a un problème.

Florian BOUQUET : J'ai les mamans qui viennent pleurer dans mes bras qu'elles n'ont plus de cantine, qu'elles doivent préparer des sandwiches dans les boîtes pour les gamins et, à trois semaines de la rentrée et à l'approche de l'hiver, il faut qu'on trouve une solution pérenne, Monsieur le Maire. En tout cas merci, donc si on pouvait faire comme à Beaucourt, ce sera profitable pour ces mères de famille et ces enfants, voilà. Merci à tous.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET, Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT

Absent(e)s :

M. Emmanuel FORMET, Mme Loubna KETFI-CHARIF

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

**CD-23-09-28_15 - Avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la
réhabilitation du gymnase de Rougemont-le-Château et avenant n°1 à la convention attributive
de subvention**

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

Florian BOUQUET : Je passe au point suivant, je laisse la parole toujours à Anaïs VON AESCH qui va vous présenter l'avenant numéro deux à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du gymnase de Rougemont-le-Château et l'avenant numéro un à la convention attributive de la subvention.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Dans le cadre de la convention de mandat quant à la délégation de maîtrise d'ouvrage signée entre la commune de Rougemont et le Département pour la rénovation du gymnase communal, le déroulement des travaux nécessite une nouvelle mise à jour du coût de ces derniers qui s'élève désormais à 2 360 000 euros HT. Cette évolution est due d'une part à la nécessité de mener certains travaux supplémentaires de dépose de conduites amiantes d'eaux usées qui n'étaient pas répertoriées et d'autre part, à l'inflation à laquelle nous avons été confrontés. Il est également à noter une évolution cette fois favorable de la subvention EFFILOGIS venant modifier le plan de financement de cette opération tel qu'il vous a été détaillé dans le présent rapport et qui fait état d'une participation totale du Conseil Départementale à 45,2 % du coût hors taxes de l'opération.

Il est donc demandé au Conseil Départemental :

- D'approuver les termes de l'avenant numéro deux à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 23 octobre 2019 constatant l'évolution du programme de travaux et son budget prévisionnel, et portant le montant prévisionnel de l'opération à 2 360 000 HT entre le Département et la commune de Rougemont-le-Château ;
- Mais également d'approuver les termes de l'avenant numéro un à la convention attributive de subvention allouant une subvention d'un montant total de 1 066 240 euros à la commune de Rougemont ;
- Et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer lesdits documents.

Florian BOUQUET : Merci, Anaïs. En clair l'opération du gymnase de Rougemont-le-Château est arrivée à son terme, les comptes ont été arrêtés au cours du mois de juillet donc aujourd'hui, on procède au rééquilibrage par rapport au devis et au plan de financement qui vous avait été annoncé en début d'opération. C'est encore une belle opération qui a été menée à son terme et se prépare dans les mois à venir le lancement du gymnase du collège de Giromagny et l'étude est menée aussi sur le gymnase du collège de Morvillars. Voilà, il y a deux sujets qui sont encore en couveuse, mais vous savez comment c'est, en France les délais sont toujours très longs pour la gestation des dossiers. Des questions ?

Bastien FAUDOT : Oui, j'avais une question sur le mode de participation du Département aux investissements. Je pensais que c'était un même ratio de participations, de subventions, projet par projet et je remarque qu'il y a des géométries un peu variables d'un projet à l'autre. Je voulais savoir comment été calculée la participation du Département, est-ce qu'il y a une règle qui s'applique ?

Florian BOUQUET : En fait, nous on ajuste en fonction des participations des autres partenaires sollicités pour cette opération. Et puis ensuite, Anaïs VON AESCH vous l'a lu dans le rapport et a expliqué aussi les raisons qui ont amené à des surcoûts, les aléas de chantier, etc.

Bastien FAUDOT : Mais ça, c'est la vie bien sûr.

Florian BOUQUET : Voilà, ce sont des ajustements, on en tient compte, c'est tout. Il n'y a pas de catégorie de porteur de projet, si c'est la question, il n'y a pas de géométrie variable, on ajuste en fonction des participations des partenaires, voilà. On n'a jamais laissé une commune dans la difficulté.

Bastien FAUDOT : Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Merci. Je mets aux voix, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT

Absent(e)s :

M. Pierre CARLES, Mme Loubna KETFI-CHARIF, M. Didier VALLVERDU

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15 voix pour,

1 élu n'a pas pris part au vote : Didier VALLVERDU

CD-23-09-28_16 - Convention relative à la mise en place et au fonctionnement d'une Unité d'Accueil Pédiatrique d'Enfants en Danger (UAPED) au sein de l'Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC) 2023-2028

Mme Marie-France CEFIS

Florian BOUQUET : On aborde à présent le chapitre enfance et familles. Je vais laisser la parole à Marie-France CEFIS, c'est pour le point numéro 16, c'est une convention à conclure avec l'Hôpital Nord Franche-Comté pour la création de l'Unité d'Accueil Pédiatrique d'Enfants en Danger.

Marie-France CEFIS : Merci, Monsieur le Président. Donc, l'Unité d'Accueil Pédiatrique d'Enfants en Danger (UAPED) est un lieu unique qui va permettre à l'enfant victime de violences de bénéficier des soins d'expertise nécessités par la procédure pénale de la protection dans un lieu spécifique hospitalier prévu à cet effet et de la simplification du recueil des informations dans un lieu unique où l'intégralité de la procédure sociale et judiciaire peut être mise en œuvre. L'UAPED, prochainement implantée au sein des urgences pédiatriques de l'Hôpital Nord Franche-Comté, sera un lieu sécurisant, protecteur des mineurs victimes de violences, accompagnés par des professionnels formés qui interviennent en pluridisciplinarité.

Les 4 000 euros de subvention permettront de financer 0,2 équivalent temps plein d'assistant du service social pour le bon fonctionnement de cette unité. Donc, c'est une évidence qu'il y a un besoin crucial de répondre rapidement à ces problèmes liés à des violences en direction des enfants.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Départemental :

- d'allouer une subvention annuelle de fonctionnement de 4 000 euros à l'Hôpital Nord Franche-Comté pour cofinancer 0,2 équivalent temps plein d'assistant de service social ;

- d'approuver les termes de la convention 2023 - 2028 entre le Département du Territoire de Belfort et l'Hôpital Nord Franche-Comté, les préfets des départements du Territoire de Belfort, de la Haute-Saône et du Doubs, les procureurs de la République des trois départements, les Départements du Doubs, de la Haute-Saône, les tribunaux judiciaires, les directeurs départementaux de la sécurité publique, les commandants de groupement de la gendarmerie, l'association La Voix de l'Enfant et l'association d'aide aux victimes relative à la mise en place et au fonctionnement de l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger annexée au présent rapport ;
- et bien évidemment, d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département, ainsi que tout autre document y afférent.

Et la signature est prévue vendredi après-midi.

Florian BOUQUET : C'est aussi un signe que notre société ne va pas bien, les enfants sont de plus en plus victimes de choses et d'autres qu'il est extrêmement important de constater le plus tôt possible. C'est la raison pour laquelle le Département, qui a la responsabilité de l'enfance en danger, a souhaité mettre en place cette Unité d'Accueil d'Enfants en Danger avec l'Hôpital Nord Franche-Comté, de façon à ce que l'enfant ne soit pas amené à répéter plusieurs fois ce dont il a été victime, c'est extrêmement important. Donc la convention qui nous lie associe aussi service de police, gendarmerie, procureurs, PJJ, etc., tous les intervenants de la chaîne, de façon à ce que l'enfant n'ait pas à répéter et à amplifier le traumatisme. C'est une véritable valeur ajoutée pour les jeunes et aussi, je dois saluer l'engagement des équipes médicales de l'Hôpital Nord Franche-Comté parce que vous l'avez compris, dès lors que l'enfant est présenté dans cette unité, sa situation médicale est immédiatement prise en compte à la fois pour des constats, mais aussi pour des prescriptions.

Donc là encore, je salue l'implication de Marie-France CEFIS dans le travail partenarial qui a été mené avec toute la chaîne. C'est bien sûr une expression du besoin qui a été formulé par nos services qui sont pleinement mobilisés sur l'enfance en danger dans le champ de la protection de l'enfance et ce qui témoigne d'une société qui ne va pas bien, ce qu'on déplore tous.

Des questions par rapport à la mise en œuvre de cette convention ? Je la mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci de votre engagement.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

**CD-23-09-28_17 - Convention relative à la campagne nationale
infections à papillomavirus humain dans les collèges**

Mme Marie-France CEFIS

Florian BOUQUET : Je voudrais encore laisser la parole à Marie-France CEFIS pour une convention à conclure avec l'ARS pour la campagne nationale de vaccination de papillomavirus humain, je vais y arriver...

Marie-France CEFIS : Tu maîtrises bien.

Florian BOUQUET : Pour les garçons et pour les filles, ça s'adresse aux deux.

Marie-France CEFIS : C'est ça, les élèves de cinquième. Pour répondre à l'objectif national de proposer à tous les collégiens de cinquième la possibilité de bénéficier de la vaccination contre les infections à papillomavirus, le centre de vaccination départemental va organiser la campagne de vaccination dans tous les collèges territoriaux. Le remboursement du vaccin contre le HPV sera pris en charge par l'Assurance Maladie à hauteur de 65 % pour la part obligatoire et le reste à charge du Département couvert par le fonds d'intervention régional (FIR). Le Département doit ainsi conclure une convention avec l'Assurance Maladie pour fixer les modalités de remboursement des vaccins.

Au regard de ces éléments, il est donc proposé :

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, relative à la campagne nationale de vaccination contre ces infections ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Florian BOUQUET : Merci, ça contribue aussi à protéger nos collégiens, nos collégiennes, donc avec une campagne de vaccination qui sera activée par nos médecins et nos infirmières de la PMI au sein même des établissements scolaires.

Marie-France CEFIS : Donc ça concerne 1 711 élèves et la campagne de vaccination aura lieu du 15 octobre au 15 décembre.

Florian BOUQUET : Avec un deuxième vaccin de rappel.

Marie-France CEFIS : C'est ça.

Florian BOUQUET : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie et je salue d'ailleurs la présence de notre Directrice de la PMI qui est là.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**18 voix pour****CD-23-09-28_18 - Avis sur le Projet Régional de Santé (PRS) de Bourgogne Franche-Comté 2018-2028 dans sa version révisée à mi-parcours en 2023****M. Florian BOUQUET**

Florian BOUQUET : On aborde à présent le chapitre insertion sociale et professionnelle avec le point numéro 18. C'est un avis à rendre sur le Projet Régional de Santé (PRS) de Bourgogne Franche-Comté, qui a été présenté par la Direction Régionale de l'Agence Régionale de Santé. On est à mi-chemin de ce Plan Régional de Santé, donc il y a trois ans, on avait déjà été amené à se prononcer sur son contenu et à l'époque, nous avons formulé un avis réservé avec un certain nombre de prescriptions. Notamment sur le secteur de l'enfance, on avait formulé des besoins sur la pédopsychiatrie, sur l'accès à la santé pour nos populations, un certain nombre de choses avaient été formulées aussi au Directeur de l'Agence Régionale de la Santé.

On s'aperçoit trois ans plus tard que finalement les choses n'ont guère changé, elles n'ont même pas changé du tout, toujours des difficultés d'accès aux soins, quelques secteurs dans notre département où il a été identifié des difficultés aussi de trouver des médecins généralistes, une vraie difficulté aussi sur la pédopsychiatrie et la psychiatrie de manière plus globale. Donc je dois dire que l'on n'est pas totalement rassuré par les orientations de ce Plan Régional de Santé. On a consulté l'avis au Comité départemental, au CDCA, vous savez la citoyenneté et l'autonomie, on a consulté le collège personnes âgées, personnes handicapées. Sur le collège personnes handicapées, ils ont dit : « Voilà, il y a eu du travail de fait, du chemin de parcouru, il en reste encore autant à faire ».

Du côté des personnes âgées, il a été exprimé un avis beaucoup plus réservé, donc je vous l'ai dit, sur la garantie de l'accès aux soins, en termes d'Ehpad pour y accéder. On a veillé aussi au maintien du nombre de lits d'Ehpad qui nous a été confirmé récemment par un mail parce que vous savez que la tendance est plutôt de supprimer des lits d'Ehpad. Moi, je crois que dans le Département du Territoire de Belfort, avec 1 300 lits d'Ehpad on a atteint une jauge tout à fait convenable pour répondre aux besoins de nos populations, donc on a exigé le maintien de ce chiffre de 1 300 lits, ce qui nous a été confirmé dans un mail récent du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé.

Ensuite, on a souhaité un accompagnement médicosocial beaucoup plus fort pour les publics handicapés en ESAT, en MAS (Maison d'accueil spécialisée), en lien avec la problématique des amendements CRETON, vous savez, pour lesquels on peine à trouver des places durables et pérennes dans le champ du handicap.

On a souhaité également la prise en compte du parcours de la personne dans sa globalité, d'abord dans le champ du handicap et lorsqu'elle vieillit et qu'elle rentre dans le champ de la dépendance. Et on a souhaité une approche globale handicap et dépendance. Et puis aussi, une prise en compte des vulnérabilités chez les enfants à double ou triple vulnérabilités. Je pense notamment lorsqu'il y a des difficultés, enfance en danger, autisme et autres. Un véritable copilotage concernant les compétences partagées, ce sont nos services, mais on souhaite davantage de coopération avec l'Agence Régionale de la Santé pour répondre au mieux au besoin exprimé par nos populations, quelle que soit leur situation : dépendance, handicap ou souffrance physique.

Ces éléments me conduisent à vous proposer aujourd'hui, et à cette noble assemblée, de rendre un avis réservé avec les prescriptions précitées que je vous ai énumérées. Donc, plutôt un avis réservé au regard de la marge de progression, mais néanmoins, un certain nombre de prescriptions pour des pistes de travail à

développer entre ARS et Conseil Départemental avec tous les acteurs et laisser la parole à Monsieur FAUDOT.

Bastien FAUDOT : Oui, nous avons lu avec attention évidemment le rapport. En pure logique, nous avons déjà émis un avis réservé, vous l'avez rappelé, vous dites de votre aveu même que les choses ont peu changé, je reprends vos propos, et on s'apprêterait à reconduire un même vote. On émet un avis réservé, on pointe des problèmes et des difficultés, il ne se passe rien et on remet un avis réservé, ça peut durer longtemps.

Alors nous, on en a parlé entre nous en réunion de groupe, on serait plutôt pour durcir le ton vis-à-vis de l'ARS. Je ne prendrais qu'un seul exemple pour illustrer les faillites de notre système de santé dont l'ARS, comme technostructure de la logique libérale depuis maintenant des années et des années, est le fer de lance. C'est la question, le serpent de mer qui continue de circuler depuis un certain nombre de mois, du transfert du service d'oncologie du Mittan de Montbéliard à l'Hôpital Nord Franche-Comté, alors même que celui-là est en saturation dans de nombreux services. Les élus du pays de Montbéliard, pour des raisons évidentes, s'en sont offusqués, le ministre de la Santé François BRAUN lui a mis un coup d'arrêt, mais on apprend que l'ARS continue malgré tout d'activer ce transfert qui ne se traduirait pas par une amélioration de la qualité de soin et de service public de santé pour les patients. Il suffit de discuter tous les jours avec nos concitoyens qui fréquentent les urgences, qui fréquentent l'hôpital, moi-même pour des raisons familiales j'ai dû m'y rendre à de nombreuses reprises ces deux dernières années. Et bien sûr c'est un équipement de grande qualité, il ne s'agit pas de revenir là-dessus, mais en tout état de cause la gestion par les petits comptables de l'ARS ne peut pas satisfaire aujourd'hui, à notre sens, les besoins majeurs que nous avons en matière de santé publique. C'est une faillite générale, je n'en fais pas un propos politicien, la droite et la gauche dans le pays ont failli toutes les deux à assurer la permanence d'un service de santé au niveau auquel les Français étaient habitués depuis des décennies.

Et aujourd'hui, on se retrouve dans la difficulté et l'ARS est le bras armé de cette affaire. Et je prendrais également une illustration puisque nous avons eu un échange avec le Président hier par téléphone, nous avons échangé notamment sur ce sujet-là, et vous m'avez appris que, je crois, dans la région Bourgogne Franche-Comté, le seul Département qui allait voter pour est la Côte d'Or, on comprend bien pourquoi. Le phénomène métropolitain, la concentration des services dans la capitale régionale et la désertification médicale à l'œuvre partout, de la Nièvre jusqu'à ici, est une préoccupation dont ne s'occupe pas l'ARS. Alors, ils ont dû faire leurs petits comptes et leurs petits calculs avec le maire de Dijon, avec les hiérarques de la capitale régionale, mais en tout état de cause, ça ne saurait pas satisfaire un département comme le nôtre au regard de la façon dont est géré aujourd'hui le secteur de la santé d'une façon générale qui n'est malheureusement plus conduit par des médecins soucieux de la santé de leurs patients, mais par des gestionnaires avec des tableaux de calcul et des feuilles Excel.

Donc, nous voterons contre le Projet Régional de Santé pour marquer un cran d'arrêt par rapport à ce que vous avez explicité tout à l'heure. Je pense que le temps est venu aussi pour notre Département, vous m'avez dit que les six autres Département, je mets la Côte d'Or à part, avaient émis un avis réservé. Je pense que ça fait partie de notre tradition, dans le Territoire de Belfort, d'assurer (*coupure son*) différenciés sur des questions aussi graves.

Florian BOUQUET : Christian a demandé la parole.

Christian RAYOT : Oui, le problème de santé au sens général touche tous les habitants de notre département, que ce soit les familles, les difficultés de nombreuses et nombreux de nos compatriotes à trouver un médecin traitant, à trouver un spécialiste, avoir des rendez-vous, notamment pour des pathologies urgentes et graves, rendez-vous pour une échographie, pour un IRM à deux mois, trois mois, sont des choses qui sont totalement inacceptables. Et puis, il y a aussi je crois cette façon un petit peu de considérer les territoires, comme les technocrates les appellent maintenant, c'est-à-dire des départements comme les nôtres où tout descend d'en haut, ils pensent pour nous, ce sont les « sachants » et il faut qu'on adoube et qu'on acquiesce à ce qu'ils nous proposent. Je suis entièrement d'accord avec ce que vient de

dire Bastien, je crois que c'est trop important pour un département comme le nôtre, pour l'ensemble de nos familles, il faut que nous montrions, et nous l'avons souvent montré historiquement, que nous soyons beaucoup plus militants sur un sujet d'importance comme la santé publique. Je crois que c'est essentiel, c'est même indispensable il faut que l'on nous écoute et que l'on nous entende. Je pense que l'avis réservé, pour moi, n'est pas suffisant, il faut ne pas accepter ce rapport tel qu'il est orienté actuellement et tel qu'on veut nous l'imposer parce que ça ne fait pas de vague, on émet des réserves, en attendant la politique continuera et ce seront nos familles, nos populations qui en souffrira.

Florian BOUQUET : Oui, Marie-Hélène ?

Marie-Hélène IVOL : Je voudrais juste ajouter une petite réflexion sur ce que vous venez de dire. Je suis d'accord avec vous, il faut durcir le ton au niveau de la politique gouvernementale de la santé, c'est-à-dire qu'au niveau national, effectivement le gouvernement a une politique au niveau de la santé qui n'est pas du tout en adéquation avec les besoins. Par contre, au niveau régional, on a des contacts avec l'ARS qui sont bons, ils nous accompagnent sur tous les gros projets qu'on a sur nos Ehpad sur les années à venir, donc on a de bonnes relations, on travaille bien avec eux. Donc, moi, je resterais sur un avis réservé, c'est-à-dire qu'il faut faire la différence entre la politique gouvernementale santé et puis le travail que l'on fait avec l'ARS sur notre département.

Florian BOUQUET : Christian.

Christian RAYOT : Il ne s'agit pas de remettre en cause la qualité du travail avec les fonctionnaires de l'ARS, notamment ceux de l'antenne du Nord-est comtois qui font un travail remarquable avec les moyens qu'ils ont, ils sont pleins de bonne volonté pour nous accompagner. Il s'agit plus généralement d'une politique générale et ce rapport qui nous est présenté, c'est dans le cadre de la suite logique de la politique générale qu'on veut nous imposer sur le plan national avec qu'une approche très comptable.

Florian BOUQUET : Alors, c'est vrai que nous, on a fait une lecture du Projet Régional de Santé par rapport aux missions et aux compétences qui sont dévolues au Conseil Départemental : personnes âgées, personnes handicapées, enfance en danger, donc la pédopsychiatrie, etc., toutes ces thématiques ont été abordées avec l'Agence Régionale de la Santé. Je rappelle aussi qu'on a été le premier département à s'engager dans la démarche du territoire 100 % inclusif, que cette démarche nous honore, mais elle nous engage aussi. Et avec Marie-Hélène, on a longuement réfléchi, on trouve que voter contre le Projet Régional de Santé, c'est un acte politique fort, vous l'avez souligné, mais c'est une position politique qui est extrêmement violente par rapport à l'Agence Régionale de la Santé avec qui on porte des projets extrêmement structurants. Vous l'avez vu, Ehpad qu'on construit à Belfort, un projet aussi à Rougemont-le-Château pour avoir la double problématique à la fois handicap et dépendance, on a aussi la MAS à Chauvigney, le projet de Giromagny qui est en cours de gestation, bref, on a quand même des enjeux. Et voter contre, je trouve ça particulièrement violent parce qu'il y a des portes qui peuvent se fermer. Et l'intérêt du Département (je devrais même dire les intérêts supérieurs du Département) devrait passer par une position un peu plus de consensus, par une position réservée plutôt qu'une position de rejet systématique du Projet Régional de Santé, en tout cas en bloc. Je pense que les mêmes causes produisent les mêmes effets qu'il y a trois ans, effectivement le compte n'y est pas sur la pédopsychiatrie. Mais d'un autre côté, on sait très bien qu'ils ne vont pas nous produire un pédopsychiatre en trois ans, on ne va pas se raconter d'histoire, il faudra deux mandats pour qu'ils nous sortent déjà un pédopsychiatre, vous comprenez ? Donc, je comprends votre position, mais comprenez aussi la mienne qui est celle de dire : on maintient la porte entrouverte parce que c'est quand même la meilleure manière de faire avancer nos projets localement, la dépendance dans les Ehpad, le soin, les soins infirmiers à domicile, sur les politiques Handicap, Protection de l'enfance. J'entends ce que vous dites et je le comprends parfaitement, mais en tant qu'exécutif du Département, je fais une lecture intéressée par rapport aux missions qui nous sont dévolues au Conseil Départemental.

Bastien FAUDOT : Après, ce que vous pourriez faire, Monsieur le Président, organiser quelques fuites de votre majorité, vous prenez un vote contre et vous, ça ne vous empêche pas de dire à l'ARS : « J'ai fait tout ce que j'ai pu... »

Marie-Hélène IVOL : Pour information, il faut savoir que le CDCA qui représente les usagers a émis un avis favorable, eux, les usagers ont émis un avis favorable.

Isabelle MOUGIN : Pour la partie personne âgées en tous cas.

Florian BOUQUET : Les différents colonels Directeurs départementaux des SDIS de la Région Bourgogne Franche-Comté, s'ils avaient été amenés à se prononcer sur le Projet Régional de Santé, ils se seraient prononcés contre. Donc je crois qu'il y a toutes les voix, vous voyez, les usagers sont favorables, moi je suis plutôt sur une position consensuelle et d'ouverture pour rester en liaison et travailler au service de nos populations sur les différentes thématiques et problématiques que l'on rencontre.

Pierre CARLES : Moi, je dirais que ma conscience supérieure arriverait presque à me convaincre de voter contre, mais les arguments de Marie-Hélène font que je vais émettre un avis réservé, mais à suivre ça de très près.

Florian BOUQUET : En tout cas, il ne faut surtout pas qu'on se divise sur ces questions-là, il y a trop d'enjeux. Je rejoins Christian RAYOT sur la verticalité, c'est vrai que les consignes viennent d'en haut. Ce que je peux vous proposer, c'est qu'à la prochaine séance du Conseil Départemental, 14 novembre, on prépare une motion conjointement exprimée sur la problématique santé de notre département, avec pénurie, avec... on l'exprime. On peut formuler cela, en faire notre lecture globale territoriale en sortant des missions propres au fonctionnement du Conseil Départemental, à la rigueur on peut faire ça. Madame MOUGIN a demandé la parole.

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. Je comprends le dilemme auquel nous sommes tous confrontés et notamment les usagers par le CDCA qui, oui, formulent certes un avis favorable, en tout cas pour la partie personnes âgées, mais quand même du bout des lèvres. En disant en gros, et je crois que le Département rejoint tout à fait le CDCA secteur personnes âgées sur ce sujet-là, que les intentions sont bonnes sur le papier, mais qu'on est extrêmement inquiet notamment au vu des années écoulées, sur l'adéquation des moyens qui seront mis en face pour ça. Effectivement, tout va bien sur le papier, les projets peuvent être entendus même si on peut contester également la verticalité, mais ce qui commence à devenir extrêmement lassant, c'est qu'on voit bien que les moyens ne sont pas à la hauteur. On l'a dit encore récemment dans cette assemblée, la situation des enfants confiés au Département, dont certains relèvent de problématiques médicales psychiatriques lourdes, on a des difficultés énormes à ce que ce soit pris en charge. Pour participer à la CDAPH, on se rend compte également qu'on a de gros problèmes au niveau des notifications, il y a des places qui manquent partout, on a l'impression qu'on n'a pas conscience de l'importance des besoins et de ce qu'il faudrait mettre en face pour réussir à résoudre le problème. On est bien conscient aussi que cette désorganisation du système de santé, peut-être la démolition du système de santé on peut se poser la question sur une idéologie libérale, aboutit à ce qu'on va être en crise sur la situation des médecins généralistes, sur de nombreuses spécialités c'est compliqué aussi. Et le problème, c'est qu'on prévoit également que la situation va continuer à empirer encore pendant dix ans, si j'en crois certains articles que j'ai lus, avant que les mesures prises plus récemment notamment sur le *numerus clausus*, ne nous permettent d'aboutir à une amélioration de la situation. Alors, la question se pose, comment cette assemblée va-t-elle tirer le signal d'alarme sur cette situation ? On est bien conscient que voter contre le projet de l'ARS, ça ne vise pas l'ARS, c'est pour dire que ça ne peut pas fonctionner comme ça. Après, si vous estimez que vraiment ça porterait préjudice de s'opposer au projet de l'ARS je veux bien, mais alors que fait-on ? Je rejoins l'idée qui vient d'être dite de, au minimum, faire une motion, mais c'est bien le service minimum et je ne suis pas sûre que ça va faire bouger grand-chose.

Bastien FAUDOT : *Inaudible* (hors micro)

Florian BOUQUET : Bon, on va avancer. Oui ?

Bastien FAUDOT : Excusez-moi, Monsieur le Président, c'est important. Je reviens sur l'histoire du Mittan parce que j'aimerais bien qu'on ait une expression publique unanime dans le Territoire de Belfort sur cette question-là, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté vis-à-vis de nos amis Montbéliardais. Pour en discuter avec nos concitoyens régulièrement, c'est un sujet auquel on a été sensibilisé ces dernières années évidemment comme tous les élus et j'imagine les maires, j'entendais Pierre CARLES tout à l'heure. Le Mittan, c'est le service d'oncologie, quand les gens vont là-bas en général, c'est qu'ils sont dans des passages difficiles de leur vie personnelle et c'est souvent la vie qui est en cause en fait. C'est le seul équipement public de l'hôpital de l'aire urbaine dont j'entends dire des compliments en permanence. Et c'est ce truc-là que l'ARS décide, justifié, pertinent, de fermer pour le fusionner, c'est toujours ces mêmes logiques libérales de mutualisation, ce sont des gars avec le tableur Excel en fait, mais le vécu des patients, ce n'est pas leur problème. Donc l'ARS, OK, vos interlocuteurs locaux, je comprends très bien que ça puisse être des personnes compétentes, dévouées, avec qui vous arrivez à faire des choses, mais il y a un problème systémique dont l'ARS, au niveau national, est le bras armé. Moi, voter un Projet Régional de Santé conduit par l'ARS qui est la mise en musique des politiques gouvernementales, c'est comme si on nous demandait de voter un rapport sur les droits de l'homme pondus par Pol Pot en fait, c'est pareil ! Donc à un moment donné, il y a besoin de mettre un coup d'arrêt en fait, alors j'entends vos arguments, mais ça peut durer longtemps en fait ça, vous voyez ?

Florian BOUQUET : On va déjà se prononcer sur le PRS, le Projet Régional de Santé, pour ou contre. Et après, on exprimera notre position, mais plutôt sur la politique santé qui est menée par nos dirigeants, c'est moins agressif, c'est plus respectueux des codes parce qu'on a quand même de gros enjeux localement, on n'a pas tout fini, on a encore l'Ehpad de Delle à rénover. Ce que je vous propose,

Bastien FAUDOT : Est-ce qu'on sera plus respecté en leur montrant encore une fois notre bonne volonté, c'est une vraie question.

Florian BOUQUET : Non, on fait un certain nombre de prescriptions, c'est justement pour que ce soit à eux de nous démontrer qu'ils sont de bons élèves.

Prises de paroles hors micros

Bastien FAUDOT : J'ai oublié de vous dire une chose !

Florian BOUQUET : Ah ! J'ai bien fait de...

Bastien FAUDOT : Ça n'a pas de rapport avec ça, mais en attendant Marie-Dominique BELUCHE, tout à l'heure sur la modification du tableau des emplois, point cinq, on n'a pas réagi, mais en fait nous nous abstenons.

Florian BOUQUET : Ah ! Le groupe d'opposition s'abstient, six abstentions. Madame BELUCHE, on n'attendait que vous pour voter. Qui s'oppose au Projet Régional de Santé tel que présenté par l'Agence Régionale de Santé ? Six. Qui émet un avis réservé avec prescriptions sur le Projet Régional de Santé ? 12.

Bastien FAUDOT : Qui approuve ?

Florian BOUQUET : Ah non, là il n'y a personne ! Donc, personne d'emblée ne va souscrire au PRS tel que présenté, voilà. Merci à vous.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-Présidente, M. Pierre CARLES - 2ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 3ème Vice-présidente, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

6 voix contre : Samia JABER pouvoir donné à M. Bastien FAUDOT, Bastien FAUDOT, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT

CD-23-09-28_19 - Information sur les actions du Département en faveur des majeurs victimes/vulnérables

Mme Marie-France CEFIS

Florian BOUQUET : À présent, c'est le point numéro 19, c'est une information sur les actions du Département en faveur des majeurs qui sont victimes ou vulnérables. C'est Marie-France CEFIS qui va vous présenter le rapport.

Marie-France CEFIS : Donc le Département est engagé dans une démarche forte d'accompagnement des personnes les plus vulnérables. Afin de renforcer les modalités d'intervention des travailleurs sociaux et leurs partenaires extérieurs vers les personnes majeures victimes ou vulnérables, le Département développe des actions pour mieux les outiller sur le terrain. Des supports documentaires ciblés, guides de présentation et annuaires des acteurs locaux, des films, des dispositifs de terrain variés, dont l'organisation d'un colloque qui a vu le jour il y a un an, 200 travailleurs sociaux étaient présents. Et aussi présentation des acteurs de l'aide aux victimes dans le département, financement de postes d'intervention sociaux en commissariat et gendarmerie depuis 2010 et du dispositif « Téléprotection Grave Danger » visite du Tribunal judiciaire. Une cellule de signalement des majeurs victimes ou vulnérables interne au Département sera opérationnelle fin septembre 2023.

Ces dispositifs, le plus souvent élaborés en lien avec nos partenaires extérieurs, doivent permettre aux professionnels concernés par ces situations difficiles et complexes, de leur apporter une réponse et de les aider à apporter leur aide aux besoins des Terrifortains. Donc là encore, il est important, au vu de la complexité des situations, d'apporter tous les outils possibles à nos travailleurs sociaux.

Au regard de ces éléments, il vous est demandé de prendre acte du présent rapport.

Florian BOUQUET : Tout le monde a pris acte, merci, Marie-France.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT

Absent(e)s :

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

PREND ACTE

CD-23-09-28_20 - Candidature du Département à l'appel à manifestation d'intérêt de soutien à la CNSA 2023-2026

Mme Marie-Hélène IVOL

Florian BOUQUET : Et à présent, on aborde le chapitre personnes âgées, personnes handicapées. Et c'est Marie-Hélène IVOL qui va vous présenter la candidature du Département à l'appel à manifestation d'intérêt présenté par la CNSA pour la période 2023 - 2026.

Marie-Hélène IVOL : Par la loi du 7 août 2020, une cinquième branche de la Sécurité Sociale a été instaurée consacrée à l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap. Le pilotage a été confié à la CNSA.

Au regard des nombreuses réformes portant sur l'offre à domicile, la CNSA prévoit de soutenir des Départements pour favoriser la mise en œuvre de ces réformes et le pilotage de celles-ci. C'est pourquoi un appel à manifestation d'intérêt est lancé pour la période 2023 - 2026 autour de six axes qui vous sont détaillés dans le rapport.

Le Département est éligible à cet appel à manifestation d'intérêt et pourrait ainsi obtenir un financement de 450 000 euros, dès lors qu'il est justifié d'un autofinancement à hauteur de 20 %. Les actions ainsi financées permettront au Département de favoriser le pilotage des réformes en cours et d'amplifier les actions engagées telles que le soutien aux aidants et la promotion de l'accueil familial.

Il vous est donc demandé :

- D'approuver le dossier de réponse porté par le Département ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le dossier de candidature.

Florian BOUQUET : Très bien, merci. Candidature du Département à l'appel à manifestation d'intérêt publié par la CNSA, c'est un financeur extrêmement important aussi, pour nous. Donc là, ce sont des subventions à aller chercher. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT

Absent(e)s :

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD-23-09-28_21 - Détermination du taux directeur 2024 pour la tarification des établissements pour personnes âgées, personnes handicapées et sièges sociaux

Mme Marie-Hélène IVOL

Florian BOUQUET : Et je laisse la parole à Marie-Hélène IVOL qui va vous annoncer le taux directeur qui va servir à revaloriser les dotations des établissements médicosociaux avec ou sans CPOM.

Marie-Hélène IVOL : Comme chaque année, on passe ce rapport en fin d'année, le Code de l'action sociale et des familles dispose que les Départements fixent un taux directeur encadrant la tarification des établissements et services sociaux et médicosociaux sous CPOM. Dans un souci d'équité, il est proposé que ce taux puisse s'appliquer à l'ensemble des établissements, qu'ils soient sous CPOM ou non.

Au vu de l'inflation importante observée en 2023 et les prévisions pour l'année 2024, ce taux est proposé à hauteur de 4,5 %. Ce dernier pourra être adapté en fonction des projets d'investissement des établissements ou autres mesures spécifiques. Et les budgets 2024 feront donc l'objet d'un dialogue de gestion permettant de mettre en lumière les besoins complémentaires éventuels des établissements.

Il vous est donc demandé :

- de fixer le taux directeur de reconduction 2024 à 4,5 % pour l'ensemble des établissements hébergeant des personnes âgées ;
- d'approuver que des dépenses spécifiques d'investissement puissent être acceptées en sus de la masse budgétaire déterminée après application du taux directeur ;
- d'approuver le principe d'égalité entre les établissements sous CPOM ou ceux qui ne sont pas sous CPOM.

Florian BOUQUET : Nos établissements subissent aussi l'inflation et il fallait aussi les doter.

Isabelle MOUGIN : Je m'interrogeais sur... Le problème, c'est qu'avec le changement d'application, je n'ai pas eu la présence d'esprit d'avoir accès aux archives précédentes. Quel était le taux directeur pour l'année dernière ?

Florian BOUQUET : Il était 2,8.

Isabelle MOUGIN : De 2,8, donc on a un progrès important. En revanche, au regard du contexte actuel notamment sur le prix de l'énergie, électricité en particulier, est-ce qu'on est certain que 4,5 va permettre aux établissements de fonctionner ? J'ai vu qu'il y avait un traitement particulier pour l'aspect investissement, mais est-ce que vous envisager aussi une possibilité de révision ou de revoir si l'aspect inflationniste venait à ne pas se calmer du tout et si on était confronté à nouveau à des difficultés aussi importantes qu'en 2023 ? Parce qu'au regard du taux d'inflation général, ça paraît un peu limite pour moi.

Marie-Hélène IVOL : Alors oui, effectivement on pourra revoir en fonction des besoins. Mais il faut savoir que l'ARS vient compenser les augmentations au niveau des énergies pour les établissements, donc vous voyez, l'ARS est quand même présente...

Florian BOUQUET : Ils ont mis un fonds d'urgence spécifique pour les établissements qui peineraient à régler leur note. On verra en cours de route parce que 4,5 %, c'est tout de suite des centaines de milliers d'euros, l'incidence, c'est 263 000 euros.

Marie-Hélène IVOL : Mais c'est vrai qu'il est clair qu'on est sur des établissements qui sont en situation compliquée notamment au niveau du personnel, on parle de l'attractivité des métiers, c'est important de donner aux établissements les moyens de fonctionner de manière tout à fait correcte et qu'ils ne soient pas coincés par des dépenses contraintes de l'énergie.

Marie-Hélène IVOL : Justement, quand vous parlez d'énergie et des dépenses, c'est bien ça qu'il y a des gros travaux de réhabilitation sur l'ensemble de ces établissements pour justement arriver à stabiliser et à maîtriser leur dépense énergétique.

Florian BOUQUET : Il faut voter, les amis. Donc, le taux directeur 2024 pour la tarification des établissements sous CPOM. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT

Absent(e)s :

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Cédric PERRIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

CD-23-09-28_22 - Motion relative au devoir d'alerte sur la saturation de l'enfance du Département du Territoire de Belfort.

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Plusieurs points. Vous savez que notre service de l'enfance, j'ai aperçu Julie GAUTHIER tout à l'heure, mais je ne la vois plus... Si, elle est là. Notre service de l'enfance est sous tensions depuis plusieurs années, mais plus encore actuellement et j'ai souhaité exercer un devoir d'alerte sur la situation réelle de notre service de l'enfance. C'est vrai qu'on est un petit département avec peu de structures et les besoins sont énormes déjà, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, par rapport à la situation des familles avec de nombreux faits de violence ou d'addiction et des besoins croissants pour nos enfants.

Il y a eu aussi un autre phénomène, c'est celui de la loi Taquet qui prévoit l'accompagnement jusqu'à 21 ans, donc ça a bien évidemment rallongé la présence des enfants, de 18 jusqu'à 21 ans, sur une période plus longue. Il y a également eu une recrudescence des arrivées de MNA, actuellement on a 76 mineurs non accompagnés dans notre département.

Et aujourd'hui, la situation est telle que nous avons 37 gamins, à l'instant où je vous parle, qui font l'objet d'une mesure de placement sur décision de justice et que le Conseil Départemental n'est pas capable matériellement, humainement, au niveau des structures ou des assistantes familiales, d'exercer ses mesures de protection pour 37 enfants sur décision de justice. Donc là clairement, ça montre un phénomène d'embolisation de nos dispositifs d'accueil et de protection de l'enfance, je n'entends pas polémiquer, mais je souhaite aussi que l'État prenne aussi la mesure de ses responsabilités et de la difficulté, c'est dommage, notre parlementaire n'est pas là.

Alors, un gros département peut encore jouer un petit peu sur l'élasticité de ses structures et sur la souplesse aussi des différents opérateurs, mais sur un département comme le nôtre... Je vous rappelle aussi qu'il y a eu la fermeture de l'annexe de Valdoie, la villa des Sapins, il y a eu plusieurs coups durs, on a aussi des assistantes familiales qui ont pris leur retraite, on peine à en recruter, les arrivées compensent à peine les départs, donc on a une vraie difficulté dans notre département. Je dois dire qu'on est au bord de la rupture parce que nos services sociaux, notre Direction de l'enfance, les agents, une centaine d'agents sont mal à l'aise par rapport à ce qui se passe actuellement. Et bien évidemment, il viendrait à se produire un drame que tout le monde se retrouverait en difficulté, aussi bien les salariés que les élus, surtout moi puisque j'exerce aussi une responsabilité au pénal, donc on serait quand même tous bien inquiétés. Je ne cherche pas à polémiquer, mais je souhaite tirer la sonnette d'alarme sur la situation actuelle de notre service de l'enfance. Ce n'est pas propre au Territoire de Belfort, il y a aussi d'autres départements qui sont très fortement en tension, certains pensent pouvoir tenir sur cette tendance jusqu'en 2024 - 2025. Mais nous, par rapport à notre petite taille, on a atteint le point de rupture. Marie-France.

Marie-France CEFIS : Oui, alors moi en complément de cette motion, je voudrais aussi témoigner et apporter mon soutien à nos équipes de travailleurs sociaux qui vivent très, très mal cette situation par rapport à leur conscience professionnelle, c'est très compliqué. Et je pense qu'on a de plus en plus de mal à recruter dans différents corps de métier et là aussi, ça peut être un élément qui fasse dire à ces personnes : « On veut quitter cette filière ». Mais en tous les cas, leur quotidien est très compliqué et savoir qu'il y a 37 situations qu'on ne peut pas entreprendre, c'est vraiment très, très dur à vivre, donc je vous témoigne vraiment tout mon soutien.

Bastien FAUDOT : Je vais essayer d'exprimer les choses aussi clairement que possible. D'abord, un message de remerciement au Président de la majorité pour la méthode qui a consisté à nous solliciter, ce qui nous a permis d'en discuter hier soir en réunion de groupe sur le texte, on a eu quelques petits ajustements entre nous par rapport au texte qui méritent d'être soulignés. Je pense, au moment de voter cette motion, qu'il est utile de souligner deux choses.

La première, c'est que vous exprimez de manière factuelle les difficultés auxquelles est confrontée notre collectivité avec plusieurs phénomènes qui s'accumulent. On connaît parce que vous en avez parlé, d'ailleurs ce serait intéressant qu'on ait un jour peut-être un rapport spécifique sur cette question, sur la situation de la pédopsychiatrie. Et la croissance importante ces dernières années de gamins en situation très difficile qui peuvent être un danger pour eux-mêmes et pour les autres, pour dire les choses clairement. Quelles en sont les causes efficientes ? Moi, je ne le sais pas et j'aimerais bien qu'on puisse partager, y compris avec des professionnels, sur ce sujet parce que la réponse, c'est quand même à nous en particulier de la porter et ça, je crois que ce serait important de le mesurer.

Le deuxième élément des difficultés d'accueil que nous rencontrons, c'est naturellement l'afflux de mineurs de MNA, donc non accompagnés, de mineurs étrangers et notre incapacité aujourd'hui à assumer des obligations qui pourtant nous sont faites qui est d'assurer l'accueil, vous parliez des 37 gamins qui aujourd'hui n'ont pas de place alors que nous avons, en principe, l'obligation de leur en trouver une.

Donc, il faut faire très attention politiquement à ne pas mettre ces deux réalités-là en vis-à-vis parce que je sais qui l'instrumentalisera politiquement au détriment d'une compréhension juste du sujet. La réalité, si on veut en parler sérieusement, c'est que les 37 enfants qui doivent trouver un accueil, une place, sont des victimes et que les mineurs non accompagnés qui viennent ici, qui errent, qui ont traversé un continent ou des pays pour venir ici, sont aussi des victimes. On n'a pas tout à fait les mêmes obligations vis-à-vis des uns et des autres. Les obligations vis-à-vis de ces gamins qui vivent ici depuis toujours, elles sont contractuelles, légales, c'est le contrat social qui nous y oblige. Vis-à-vis des MNA, c'est notre devoir d'humanité, mais ce n'est pas tout à fait la même chose.

Et donc il faut faire très attention à ne pas mettre en confrontation ou en concurrence ces deux logiques parce que pour ce qui concerne les MNA, il y a des responsabilités politiques anciennes, profondes. Je veux parler de tous les va-t-en-guerre qui, depuis plus de 30 ans, ont mis à feu et à sang le Moyen-Orient. Je pense à la première guerre du Golfe, je pense à la deuxième guerre d'Irak à laquelle le Président français d'alors avait eu la bonne idée de résister. Et puis je pense à la guerre menée, alors là de manière irresponsable, par le Président SARKOZY et les Anglais en Libye qui a conduit à une déstabilisation massive de toutes ces régions. Et il y a une deuxième raison profonde, mais on ne va pas le régler davantage autour de cette table au Conseil Départemental, c'est que le modèle économique mondial de la mondialisation financière, qui met les peuples et les nations dans des situations de concurrence souvent absurdes, n'organise pas la paix et la concorde au niveau international. Elle organise des situations conflictuelles dans lesquelles au fond, les inégalités continuent de croître entre les quelques pays qui tirent leur épingle du jeu et les autres qui servent de main d'œuvre et encore, ça, c'est dans le meilleur des cas parce qu'il y a bien des pays qui n'ont même pas cette joie-là.

Et évidemment, si on ne s'attaque pas aux causes, on continuera d'être confronté à cette réalité-là. Ceux qui pensent que « y'a qu'à » mettre un blocus au large des côtes libyennes ou que « y'a qu'à » fermer les frontières, il n'y a pas de « y'a qu'à » en la matière. Les mouvements de populations, quand il y a des crises, ont toujours existé dans le monde, elles posent des difficultés à nos concitoyens et il faut respecter ces difficultés-là et ne pas les montrer du doigt en permanence, comme le fait parfois d'ailleurs une certaine gauche. Mais à l'inverse, tomber dans les solutions simplistes, auxquelles l'extrême droite nous invite et invite nos concitoyens régulièrement, était totalement déconnecté de la réalité à laquelle on est confronté. Il faut trouver ce point d'équilibre, nous avons trouvé que ce texte permettait de trouver ce point d'équilibre, donc nous le voterons sans difficulté.

Marie-France CEFIS : Juste pour compléter un petit peu et vous donner quelques informations. La politique du Conseil Départemental en matière d'accompagnement des MNA est vraiment très humaine parce qu'il y a des Départements qui se sont contentés de mettre ces jeunes à l'hôtel et dans des conditions plus que dégradées. Ici, il y a une prise en charge globale, que ce soit en matière d'hébergement, en matière de santé, d'accompagnement à l'insertion professionnelle et ce sont des jeunes qui s'intègrent très bien et qui répondent à des métiers qui sont en tension. Mais, on veut quand même limiter l'accueil et l'accompagnement de ces jeunes.

Florian BOUQUET : C'est compliqué parce que, oui, on est face à un dilemme. Moi, ce qui me gêne c'est qu'on arrive dans une situation où on fonctionne en mode dégradé et on fait mal ce qu'on fait. J'ai un profond respect pour le travail qui est mené par nos équipes, elles font du mieux qu'elles peuvent, mais la sécurité et la protection des enfants ne sont plus assurées. Les enfants sont maintenus dans leur cercle familial où il y a des difficultés, des tensions, des faits de violence et autres, et ça, c'est quelque chose qui m'est absolument insupportable.

Sur la situation des MNA, on voit bien qu'il y a des tensions géopolitiques ici et là qui ne vont pas se solutionner du jour au lendemain. Il y avait d'abord une motivation à la fois économique de vouloir partir, après il y a une pression politique. Et puis après il y aura aussi une pression écologique parce qu'il y aura aussi des terres de plus en plus arides sur certains continents ou certains coins, qui va faire en sorte que des populations vont devoir bouger pour une question de survie. Donc les flux migratoires, ils sont là, il n'y a qu'à ouvrir un peu l'actualité pour s'en apercevoir, mais localement, moi, je n'incrimine personne, mais nos services, nos foyers, sont tous pleins. Alors moi les MNA, franchement, ils travaillent tous, ils trouvent tous du travail, on a de très beaux modèles de réussite dans des entreprises bien connues sur la place, ça ne me pose aucun problème. Donc oui à la solidarité, il n'y a pas de problème là-dessus, simplement il arrive un moment où il faut aussi que l'État prenne la mesure de la problématique parce que je rappelle quand même que le fait migratoire est du ressort de l'État, la situation des départements, pas seulement du Territoire de Belfort, est tendancieusement alarmante.

N'oubliez pas aussi, vous allez croire que je ramène tout ça sur l'argent, mais ce n'est pas ça, que là où les MNA représentaient 230 000 euros de budget en 2014, aujourd'hui on en est à 3 millions. Pour 2023, la baisse des droits de mutation sur les transactions immobilières, on va perdre 4 millions d'euros, dotation de l'État constante alors que le glissement vieillissement technicité va pousser, il y a une augmentation de 4,6 % du RSA au 1^{er} janvier 2024, donc en fait les finances des départements ne vont pas pouvoir suivre *ad vitam aeternam*, vous comprenez ? En 2008, il y avait la crise immobilière, mais il y avait encore le levier fiscal en 2008, là on rentre dans la crise immobilière et on n'a plus de levier fiscal. La France a une tradition d'accueil, ce que je ne conteste pas et c'est ce qui a fait aussi que la France a toujours été un beau modèle, mais aujourd'hui ça ne peut pas non plus être une terre d'abus et j'en appelle aussi à l'État pour exercer aussi ses missions, voilà, c'est compliqué.

Donc, le texte qui vous est présenté aujourd'hui, c'était un devoir d'alerte sur la situation précise du Territoire de Belfort :

« Par la présence, les élus départementaux souhaitent exercer officiellement leur devoir d'alerte sur la saturation des dispositifs de protection de l'enfance du département du Territoire de Belfort.

Depuis plusieurs années, les services du Conseil Départemental s'astreignent à gérer un dispositif d'accueil en protection de l'enfance avec une forte politique autour de l'accueil familial, ainsi qu'une diversification de l'offre pour s'adapter aux besoins des enfants et des jeunes. Ce dispositif est maintenant en tension extrême, en lien avec l'augmentation des accueils, la complexité accrue des accompagnements, les difficultés de recrutement d'assistants familiaux, ainsi que le nombre limité d'établissements du fait de la taille de notre département. À ce jour, nous accompagnons 452 jeunes relevant d'une mesure d'hébergement en protection de l'enfance.

Entre 2020 et 2023, le département a accueilli 80 jeunes supplémentaires avec annuellement davantage d'entrées que de sorties. Les évolutions législatives du 7 février 2022, liées à la loi Taquet, obligent désormais les départements à insérer les jeunes et à les accompagner jusqu'à 21 ans.

L'accueil des mineurs et des majeurs non accompagnés contribue également à la saturation du dispositif au regard de l'augmentation du flux constaté depuis le milieu de l'année 2023. 89 mineurs et majeurs non accompagnés évoluent sur notre territoire pour une offre d'accueil de 61 places. Malgré la diversification

engagée comme le conventionnement avec Habitat Jeunes et l'association Inter Actions, il n'est plus possible aujourd'hui de répondre à des accueils supplémentaires.

La collectivité départementale supporte pourtant à hauteur de près de trois millions d'euros annuels l'accompagnement des MNA et de ceux devenus majeurs dans le cadre de leur insertion. Et l'État n'intervient qu'à hauteur de 162 000 euros, c'est-à-dire 5,4 %, alors même que la politique migratoire est de son ressort exclusif.

En parallèle de ces accueils qui s'imposent au Département compte tenu de la demande d'injonction du Parquet, nous comptons malheureusement 37 enfants sans solution d'accueil. Malgré l'action volontariste du Département, qui a toujours été fortement mobilisé sur la protection de l'enfance, et un budget qui a progressé de près de 50 % sur la période 2020 - 2023, nous sommes aujourd'hui dans l'impasse. Ce n'est pourtant pas faute d'engagement de la part du Département, conformément à la délibération prise le 29 juin dernier, nous nous sommes engagés dans la construction d'une nouvelle maison d'enfants à caractère social, projet à hauteur de cinq millions d'euros, pour remplacer la villa des Sapins et pour laquelle nous avons aussi pris entièrement nos responsabilités. De la même manière, nous avons acté la construction d'une pouponnière pour un montant de 7,5 millions d'euros, tant les besoins pour les 0 à 6 ans présentant des problématiques de santé explosent.

La pénurie de personnel médical, paramédical et les carences dans le domaine de la pédopsychiatrie sont des difficultés rencontrées au quotidien. La prise en charge croisée des MNA et des enfants relevant partiellement de la pédopsychiatrie entraîne une saturation des structures, une embolie des services et révèle un manque cruel de réponses en matière de soins adaptés (c'est ce qu'on disait tout à l'heure avec le PRS). Pour une meilleure protection de l'enfance, les Départements ont, de longue date, alerté sur les manques de moyens humains et financiers.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Départemental du Territoire de Belfort souhaite porter à connaissance que dorénavant, le Département limitera la prise en charge directe ou par la péréquation nationale au public MNA sur notre territoire jusqu'à ce que le dispositif retrouve des capacités d'accueil dignes et soit en mesure d'assurer la sécurité de tous les enfants. Nous constatons d'ailleurs que le taquet fixé par la clé de répartition est régulièrement dépassé (vous savez les fameux 0,86 de la plateforme). Parallèlement, nous nous attachons à répondre au fur et à mesure aux placements en attente. À l'avenir, tout nouvel accueil ne pourra s'exécuter qu'à l'aune d'une sortie du dispositif. De la même manière, nous ne pourrions plus exécuter d'ordonnance de placement provisoire, sauf à faire implorer la totalité du dispositif tant les derniers accueils se sont opérés dans des conditions dégradées pour les enfants (ça, ça m'est insupportable).

Nous n'entendons donc engager la responsabilité du Président du Conseil Département que sur l'accueil doté des conditions respectueuses des mineurs qui nous sont confiés et considérons que l'absence de place, pour toutes les raisons précitées, ne saurait relever de la seule compétence du Département, la protection de l'enfance obligeant aussi les parties prenantes, à savoir l'État, à une réponse forte et coordonnée ».

Je mets aux voix, ça te va, Christian ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLEVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, M. Cédric PERRIN - Conseiller départemental, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; Mme Samia JABER a donné pouvoir à M. Bastien FAUDOT

Absent(e)s :

Mme Marie-France CEFIS

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**17 voix pour**

Florian BOUQUET : Je voudrais aussi vous communiquer deux dates. La première : Cap 2028 que l'on va présenter, vous savez le projet départemental pour les cinq prochaines années, Cap 2028. Une réunion publique le 19 octobre pour faire un point sur l'ensemble des projets menés par le Conseil Départemental et faire un peu la photographie de ce que sera le Département dans cinq ans sur ses différentes missions, 19 octobre au soir, salle des fêtes à Belfort.

Et aussi, je voulais vous proposer, ça avait été sollicité lors de la dernière séance, une visite du Ballon d'Alsace avec les différentes structures qui seront reprises par l'Établissement Public Foncier, je voulais vous proposer le 20 octobre. On anticipe parce que la dernière fois, on s'est retrouvé sur le massif enneigé et la taille des flocons, je vous assure que c'était impressionnant. Je vous propose le 20 octobre, départ de l'Hôtel du Département à 7 h 45. On fait un arrêt au Saut de la Truite, la pizzeria Chez Rose, je vous dis ça parce qu'il y aura aussi un agent de l'Établissement Public Foncier qui aura les clés et qui sera présent aussi pour faire les visites. Visite aussi des locaux du siège du SMIBA, visite aussi de la Jumenterie où nous passerons aussi le temps de midi, et puis après on reviendra sur les coups des 15 heures. Ça vous va ? Voilà, le 20 octobre, si ça vous va, ce sera parfait.

Bastien FAUDOT : Toute la journée avec vous ?

Florian BOUQUET : Bloque la journée et programme le réveil !

Question orale

Emmanuel FORMET : Il y a une question orale. On souhaitait poser une question orale en fait. Merci, Monsieur le Président, c'est sur l'action culturelle et un peu la ruralité.

À la suite de la parution de la programmation de l'édition 2023 du festival Conte et Compagnies, plusieurs concitoyens nous ont alertés sur la réduction de l'offre culturelle de ce festival dans le Territoire de Belfort. Si nous comparons la programmation 2023 aux dernières années, il apparaît que l'offre est réduite de plus d'un tiers, 19 représentations tout public pour 15 communes du Territoire de Belfort. Et si on compare en

2020, c'était 31 représentations pour 23 communes et en 2021, 31 représentations pour 22 communes, donc le nombre de représentations était équivalent.

En 2017, un rapport du Conseil Départemental valorisait un coût estimatif de ce festival à hauteur de 160 000 euros et représentait une demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 32 000 euros, 20 % du budget prévisionnel. Cette demande était réduite à 28 000 euros en 2018. On fait référence aussi à un rapport présenté à la séance du 30 juin 2016 qui souligne par ailleurs les effets bénéfiques de démocratisation culturelle du festival Conte et Compagnies. Je cite dans le rapport : « Une étude des publics réalisée en 2011 par le CNRS indique que la moitié des festivaliers se renouvelle chaque année, ainsi que le festival touche de plus en plus les classes populaires, ouvriers, employés, peu habitués à payer pour assister à des spectacles professionnels à Belfort ».

Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver les éléments budgétaires consacrés à la production de ces deux festivals (on parlera aussi juste un peu plus tard du Mois du film documentaire), excepté le coût estimatif du festival Conte et Compagnies établi en 2017. En conséquence, nous souhaitons connaître l'évolution budgétaire des deux festivals et de la prise en charge par le Conseil Départemental.

Donc j'en reviens au Mois du film documentaire, nous sommes étonnés de ne pas trouver d'information pratique sur le site du Conseil Départemental. Et nous vous interrogeons sur le maintien du soutien départemental en termes de subventions et de valorisation pour ces deux animations. Voilà, je vous remercie, Monsieur le Président, de l'attention que vous avez apporté à notre demande.

Florian BOUQUET : Écoutez, moi, je n'ai pas les éléments sous la main, mais je vous communiquerai ça, il n'y a pas de souci. Vous me transmettez votre texte que j'ai la liste de courses. Je n'ai pas les éléments sous la main, tu as peut-être quelque chose à dire, non ?

Anais MONNIER-VON AESCH : Oui, en tout cas ce que je peux déjà vous répondre sur le Mois du film documentaire, c'est normal qu'il n'y ait encore pas d'éléments puisqu'on n'a encore pas fait le lancement officiel qui intervient, de mémoire, le 30 octobre, je crois. Je crois que l'on doit faire la conférence de presse de lancement le 30 octobre donc jusque-là, c'est normal.

Et puis sur l'autre évènement, en tout cas ce n'est pas du tout une volonté de notre part, il faut aussi savoir qu'il y a certaines collectivités, via le réseau des médiathèques aussi, qui souscrivent ou qui ne souscrivent pas. En tout cas, on travaille toujours avec le réseau des médiathèques qui sont forces de proposition et qui nous font remonter leurs propositions auxquelles on souscrit de manière très générale parce qu'on est très heureux de le faire. C'est vrai que c'est un festival qui a trouvé son public depuis de nombreuses années. Et sur l'équilibre des territoires, je vous trouve un peu dur forcément parce qu'on a toujours à cœur (vous l'avez dit, ce sont 15 communes cette année) de passer dans les différentes communes de manière à ce que chaque Terrifortain puisse avoir un accès assez direct.

Je rappelle aussi qu'on mène d'autres évènements avec les Flâneries d'été, donc on a cœur, je pense, dans les actions culturelles du Conseil Départemental d'être au plus proche de nos concitoyens, ce qu'on fait à travers nos différentes actions. Et puis cette année en tout cas on fera le point avec les services sur des points un peu plus particuliers que vous soulevez, mais en tout cas ce n'est pas une volonté de se dire qu'on va vers une réduction de la programmation, bien au contraire puisqu'on sait qu'elle est amplement appréciée aussi.

Florian BOUQUET : Je vous propose de passer à la Commission permanente dans la foulée, ça vous va ? En tout cas, je voudrais remercier les différents chefs de service et Directeurs qui sont présents aujourd'hui à cette séance. Je vais demander aux personnes qui ne sont pas membres de la Commission permanente de libérer la salle.

La séance est levée à 12h10


Bordereau des pièces annexes

Annexe 1 : brochure des rapports + annexes

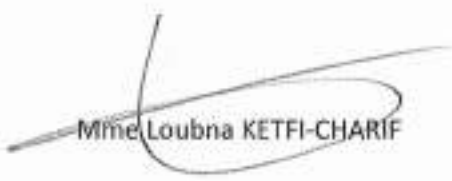
Annexe 2 : brochure des extraits des délibérations + annexes

Le Président du Conseil départemental,

Le secrétaire de séance,



M. Florian BOUQUET



Mme Loubna KETFI-CHARIF